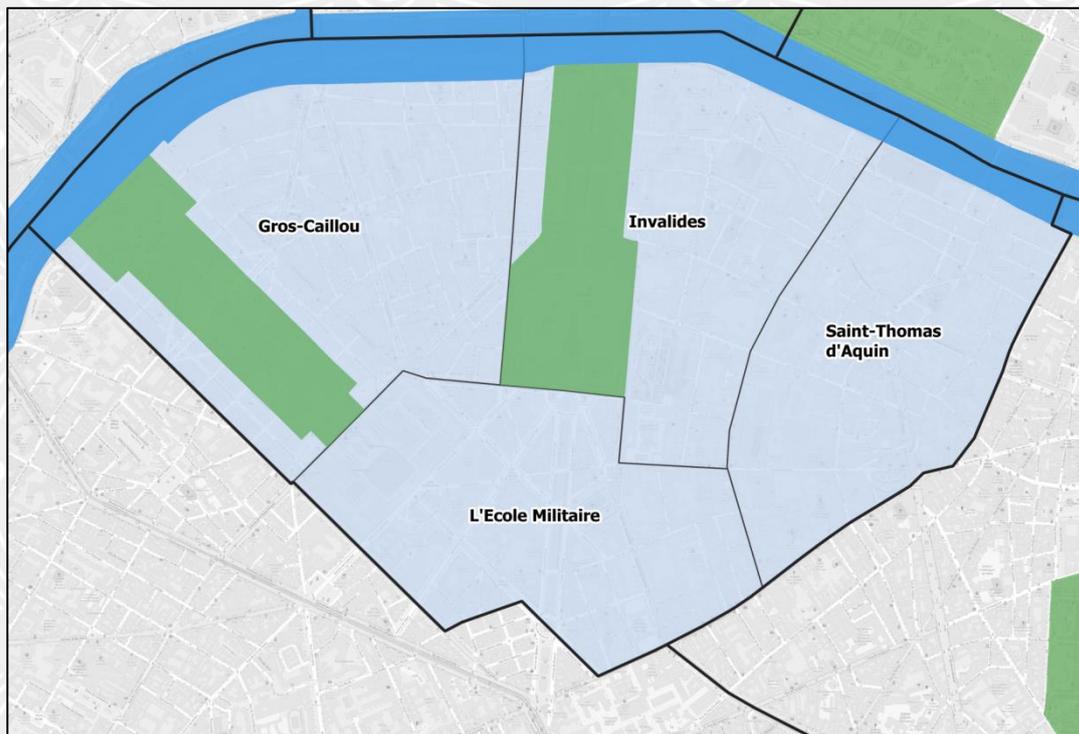


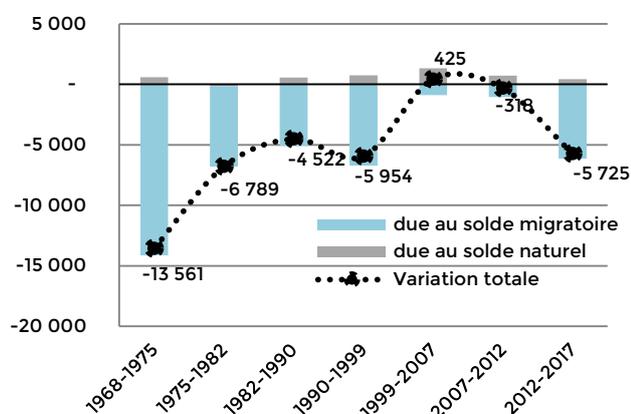
PORTRAIT SOCIAL DU 7^E ARRONDISSEMENT



Synthèse

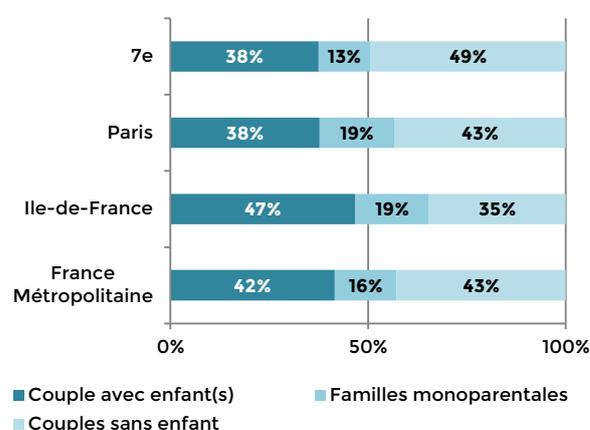
Avec un peu moins de 51 400 habitant·e·s en 2017, le 7^e a connu une baisse importante de sa population ces dernières années (- 2,1 %/an en moyenne depuis 2012, soit 5 700 personnes en moins sur toute la période), à un rythme encore plus soutenu que la moyenne parisienne (- 0,6 %/an en moyenne sur la même période). L'arrondissement est ainsi l'un des moins peuplés de la capitale - mais il l'est davantage que les 6^e et 8^e arrondissements voisins. Sa population se distingue par la forte présence de personnes âgées, qu'il s'agisse des 65-74 ans (17 % de l'ensemble des habitant·e·s, + 3 points de pourcentage par rapport à Paris) ou des 75 ans et plus (12 %, + 4 points de pourcentage). Dans une moindre mesure, les jeunes de 15-24 ans sont également surreprésentés par rapport au reste de la capitale (14,5 %, + 1 point de pourcentage). L'arrondissement, globalement moins familial¹ que la moyenne parisienne, est enfin composé davantage de personnes seules (53 % des habitant·e·s, contre 51 % à Paris) et de couples sans enfant (46 % des familles, contre 41 % à Paris). Les familles monoparentales, à l'inverse, sont nettement moins représentées (13 % des familles, contre 19 % à Paris).

Graphique 1 • Variation du nombre d'habitant·e·s du 7^e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire.



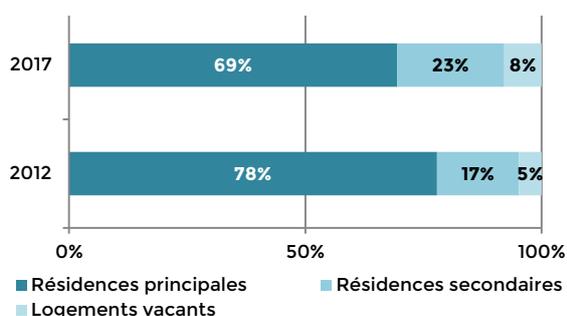
Source : Insee, RP 2017.

Graphique 2 • Répartition des familles selon leur type en 2017.



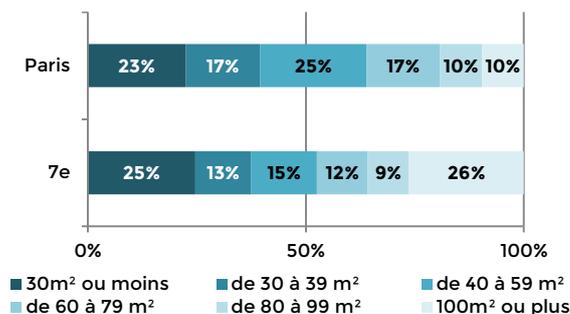
Le parc immobilier du 7^e se caractérise par un nombre important de résidences secondaires, qui constituent près d'un quart de l'ensemble des logements de l'arrondissement - un chiffre en nette augmentation par rapport à 2012 et bien au-dessus de la moyenne parisienne, à 9 %. S'agissant des résidences principales, on note une forte présence de surfaces d'habitation de plus de 100 m² (26 % des résidences principales) ainsi qu'une part de logements inconfortables un peu plus importante qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments. Enfin, le 7^e se distingue comme l'arrondissement qui compte le moins de logements sociaux : à peine 1 % en 2017. À noter qu'une opération de construction de plus de 250 logements sociaux est en cours dans les anciens locaux du ministère de la Défense, sur l'îlot Saint-Germain. Ceux-ci devraient être livrés d'ici 2023.

Graphique 3 • Répartition des logements selon leur statut d'occupation entre 2012 et 2017.



Source : Insee RP 2012 et 2017.

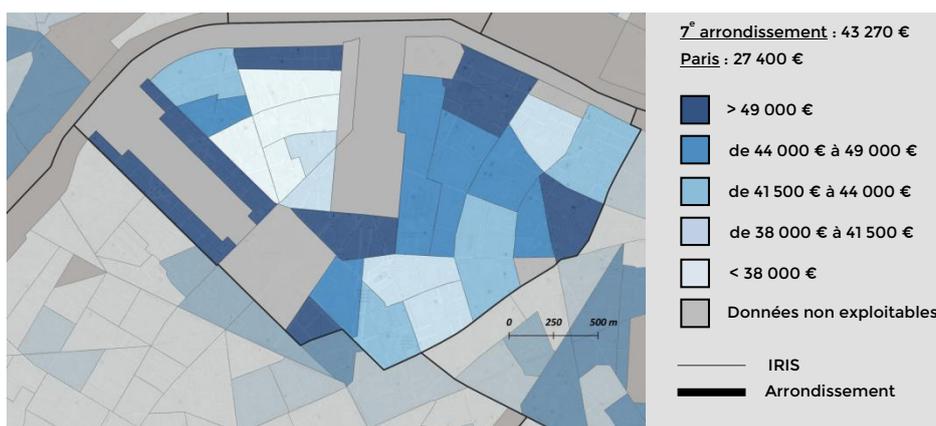
Graphique 4 • Répartition des résidences principales selon leur taille en 2017.



¹ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

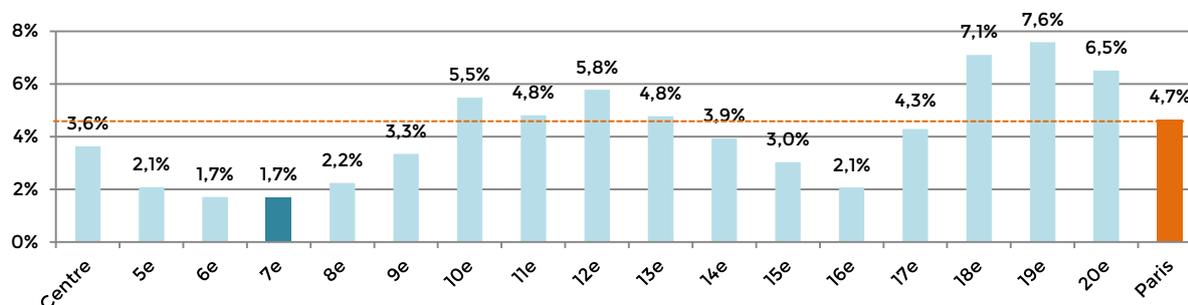
Les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont très favorables et relativement homogènes au sein de l'arrondissement : **le revenu médian disponible par UC des ménages du 7^e est ainsi le plus élevé de l'ensemble des arrondissements de la capitale** en 2017, à près de 43 300 € annuels (contre 27 400 € annuels à Paris), en lien notamment avec la forte part de **cadres et professions intellectuelles supérieures** (53 % des actif·ve·s) ; les habitant·e·s de l'arrondissement sont nettement plus diplômé·e·s que l'ensemble de la population de la capitale (67 % des 15 ans et plus sont diplômé·e·s d'un Bac + 3 ou plus, contre 54 % à Paris) ; la proportion de foyers vivant sous le seuil de pauvreté (8 %) est deux fois plus faible qu'à Paris (15 %) ; **le recours à l'offre sociale y est moindre** quelle que soit son type : aides au logement, aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, protection de l'enfance ; etc..

Carte 1 • Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Graphique 5 • Part de la population couverte par le RSA.



Sources : Caf au 31 décembre 2016 ; Insee, RP 2017.

À noter que la plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur [le site de l'Apur](#)).

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant-e-s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers².

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee (RP), données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à se dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisiennes, nationales, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérerait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

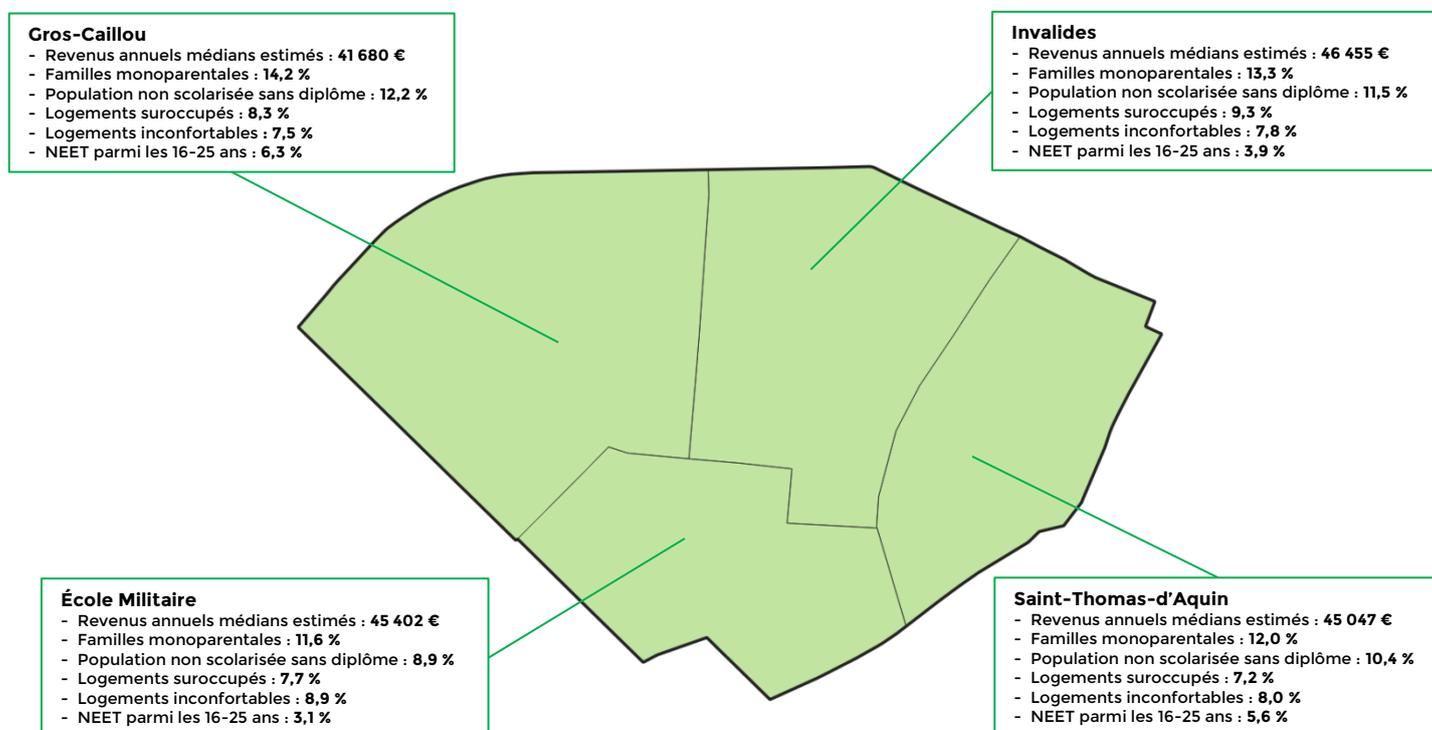
À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

² Consultez [le site de la Ville de Paris](#) pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre - de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs - en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris - appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers du 7^e arrondissement



Légende

- Indicateurs de précarité faibles : indice < 1,05
- Indicateurs de précarité modérés : indice entre 1,05 et 1,20
- Indicateurs de précarité élevés : indice > 1,20

Paris

- Revenus annuels médians estimés : 27 400 €
- Familles monoparentales : 18,8 %
- Population non scolarisée sans diplôme : 17,1 %
- Logements suroccupés : 12,4 %
- Logements inconfortables : 7,4 %
- NEET parmi les 16-25 ans : 8,8 %

L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	7 ^e		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	51 367		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	7 773	15 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	8 870	17 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	5 907	12 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 5 725	- 2,1%/an	- 55 095	- 0,5%/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	7 985	16 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	12 559 hab/km ²		25 247 hab/km ²	
Ménages Familles Logement	Taille moyenne des ménages	1,82		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	2 785	50 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	1 578	13 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	942	8 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	315	1 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	2 208	8 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	2 182	8 %	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	43 270 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	8 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	1 189	16 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2021)	57		2 829	
Catégories socio- professionnelles	Ouvrier-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	1 075	4 %	80 965	7 %
	Employé-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	4 172	16 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif-ve-s (2017)	14 178	53 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	4 091	11 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	2 386	10 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	2 647		198 117	
	Salarié-e-s en contrats précaires (2017)	2 961	17 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	412	5 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	639		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	873	2 %	101 892	5 %
	Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	3 627		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	4 428	9 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AEEH parmi les moins de 20 ans (2019)	132	14 %	10 169	24 %
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	255	9 %	31 178	22 %
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	345	2 %	18 253	4 %
	Mineur-e-s bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert* (2019)	23	3 %	3 956	11 %
	Mineur-e-s confié-e-s à l'ASE* (2019)	12	1 %	2 106	6 %

* hors MNA et situations non parisiennes

Sommaire

■	Démographie et familles	11
	Population du 7^e	11
	Le nombre d'habitant·e·s a connu une forte baisse depuis 2012	11
	L'arrondissement se caractérise par une présence importante de personnes âgées	11
	Le 7 ^e enregistre une faible densité dans tous ses quartiers, en particulier dans celui des Invalides.....	12
	Les personnes de nationalité étrangère sont légèrement surreprésentées	13
	Ménages et familles	13
	L'arrondissement est composé davantage de personnes seules.....	13
	Le profil en termes d'âge de ces personnes isolées reflète celui de l'ensemble de la population de l'arrondissement	14
	Les couples sans enfant sont surreprésentés parmi les foyers, à l'inverse des familles monoparentales	14
	Les familles nombreuses sont proportionnellement aussi nombreuses dans le 7 ^e qu'à Paris.....	15
	L'arrondissement est marqué par une moindre présence de jeunes enfants mais une légère surreprésentation des 15-24 ans.....	16
	Les foyers du 7 ^e ont globalement moins recours aux prestations de la Caf que leurs équivalents parisiens.....	16
■	Logements	18
	Structure du parc de logements	18
	Les résidences secondaires constituent près d'un quart du parc de logements du 7 ^e	18
	Le taux de vacance s'élève à 8 %, juste en-deçà de la moyenne de la capitale.....	18
	Résidences principales	19
	Le parc de logements se caractérise par une forte rotation de ses habitant·e·s	19
	Le 7 ^e est marqué par la présence importante de surfaces d'habitation de plus de 100 m ²	19
	L'arrondissement enregistre le nombre moyen de pièces par personne le plus élevée de la capitale, à 1,65.....	20
	La suroccupation des résidences principales est relativement faible	20
	La proportion de résidences inconfortables est en revanche légèrement plus élevée qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments.....	21
	L'arrondissement compte essentiellement des propriétaires et des locataires du parc privé....	21
	Parc de logements sociaux	22
	Le 7 ^e est très peu doté en logements sociaux	22
	Le parc social est constitué majoritairement de logements PLUS mais la part de logements PLS est plus élevée qu'à Paris.....	22
	Les prix au m ² du parc social sont supérieurs à la moyenne de la capitale.....	22
	Aides au logement et prévention des expulsions	23
	Peu d'habitant·e·s ont recours aux aides au logement de la Caf	23
	Le Fonds de solidarité pour le logement et les aides facultatives de la Ville de Paris sont également peu plébiscités	23

■	Emploi, insertion et précarité	25
	Catégories socioprofessionnelles et revenus	25
	Les cadres et professions intellectuelles supérieures comptent pour plus de la moitié des actif·ve·s.....	25
	Le 7 ^e enregistre le niveau de vie médian des ménages le plus élevé de la capitale	26
	Le taux de pauvreté est deux fois plus faible qu'à Paris mais son intensité est plus importante	26
	Activité, emploi et chômage	27
	La population de l'arrondissement est sensiblement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale	27
	Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six	28
	Le taux de chômage est globalement faible.....	28
	Le profil des personnes inscrites à Pôle Emploi reflète les spécificités démographiques et le niveau de diplôme de la population du 7 ^e	29
	Recours aux prestations et aides sociales	30
	En comparaison avec les autres arrondissements parisiens, la part d'individus couverts par le RSA dans le 7 ^e est la plus faible de la capitale	30
	Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires	30
	La dépendance aux prestations sociales est moindre	31
	Focus sur l'activité et la précarité des jeunes	32
	Les trajectoires scolaires des jeunes du 7 ^e sont plus longues.....	32
	Le 7 ^e compte proportionnellement moins de jeunes NEET que Paris.....	32
	Cartographie de la grande exclusion	33
	Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 46 personnes sans-abri ont été décomptées dans l'arrondissement.....	33
	Le 7 ^e dispose de peu de places d'hébergement pérenne et de services d'accueil à destination des personnes sans domicile	33
■	Personnes âgées	35
	Démographie et mobilité	35
	En dépit de la baisse de l'effectif de séniors, le vieillissement de la population est plus marqué qu'à Paris	35
	Les séniors du 7 ^e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement.....	35
	Précarité et logement	36
	Le niveau de vie des séniors du 7 ^e est près de deux fois supérieur à celui des séniors parisien·ne·s	36
	La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est moins élevée qu'à Paris	36
	Le 7 ^e enregistre le taux de recours au minimum vieillesse le plus faible de la capitale	37
	Isolement et perte d'autonomie	37
	La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est très élevée.....	37
	La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est bien moins importante qu'à Paris ..	38

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est faible.....	38
Indice composite de vulnérabilité des séniors	38
Cartographie de l'offre destinée aux séniors.....	39
■ Personnes en situation de handicap.....	41
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AAEH	41
Les enfants en situation de handicap sont peu nombreux dans le 7 ^e	41
La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AAEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement	41
Les familles allocataires du 7 ^e sont moins confrontées à des situations de pauvreté.....	42
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH.....	42
La proportion d'adultes en situation de handicap est nettement inférieure à celle de la capitale	42
La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH vivent seules et sont globalement plus jeunes qu'à Paris	43
La moitié des bénéficiaires de l'AAH vivent sous le seuil de pauvreté	43
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap	44
La proportion de bénéficiaires de la PCH est inférieure à celle de la capitale	44
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public proche de celui de l'AAH.....	44
Le niveau de recours à Paris Solidarité est légèrement inférieur à celui de la capitale	44
Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap	46
Le 7 ^e n'abrite pas de foyer d'accueil médicalisé... ..	46
... ni d'établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap	47
■ Prévention et protection de l'enfance	48
Prévention spécialisée et service social scolaire	48
Le territoire n'est pas couvert par la prévention spécialisée.....	48
Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 114 enfants ont été accompagnés par un service social scolaire.....	48
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire	48
Assez peu d'informations préoccupantes ont été remontées au titre de la protection de l'enfance ces dernières années.....	48
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires.....	49
Une faible proportion de jeunes du 7 ^e bénéficient d'une action éducative	49
La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est également faible.....	50
Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance.....	50
■ Glossaire	51
■ Données et contact.....	53

■ Démographie et familles

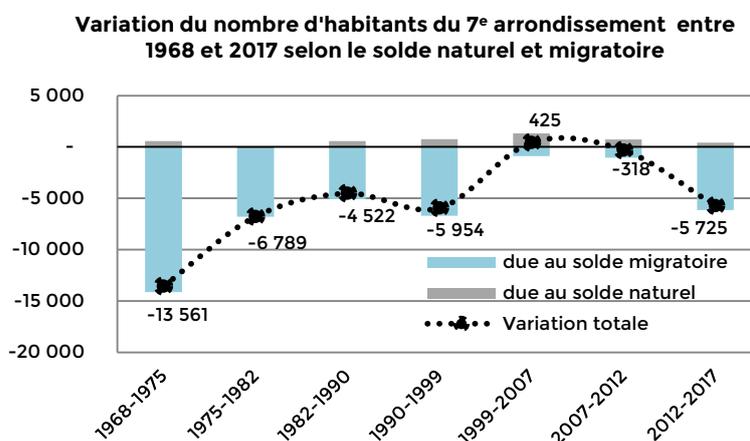
Population du 7^e

Le nombre d'habitant·e-s a connu une forte baisse depuis 2012

Au 1^{er} janvier 2017, le 7^e arrondissement compte un peu moins de **51 400 habitant·e-s, soit 2,3 % de la population parisienne**. Il s'agit d'un des arrondissements les moins peuplés de la capitale, mais il l'est davantage que les 6^e et 8^e arrondissements voisins. Après une stagnation démographique entre 1999 et 2012, la **tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du recensement** : le territoire a perdu un peu plus de 5 700 habitant·e-s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de -2,1%/an – **un rythme trois fois plus rapide** que la tendance parisienne (-0,5%/an).

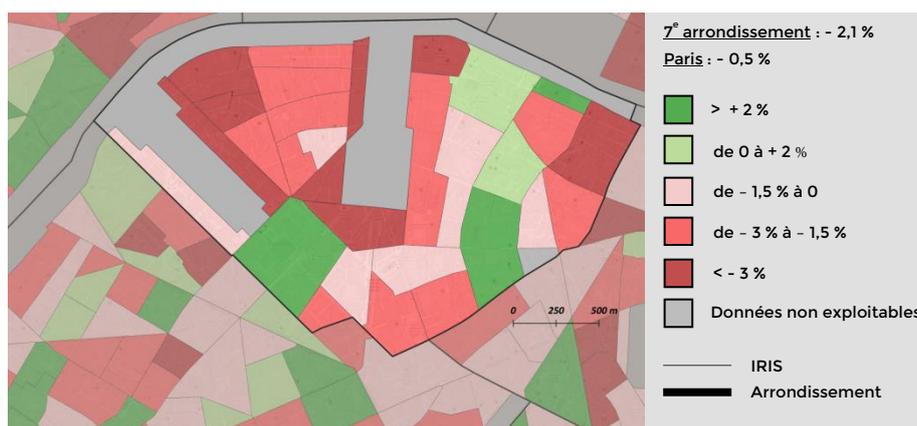
Le solde naturel positif étant quasi stable depuis 2007 (+420 personnes sur la période 2012-2017), les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire, dont le déficit s'est fortement creusé (-6 100 individus sur la même période).

Tous les quartiers de l'arrondissement enregistrent une baisse de leur population. **Le quartier Gros-Caillou (-2,6%/an en moyenne sur la période 2012-2017)**, dont tous les IRIS perdent des habitant·e-s, est celui qui enregistre le recul démographique le plus fort, devant **École Militaire (-2,1%/an)** et **Saint-Thomas d'Aquin (-1,5%/an)**. À l'inverse, c'est dans le **quartier des Invalides (-1,2%/an)** que la population a le moins diminué.



Sources : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017, Etat civil.

Carte 1 · Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

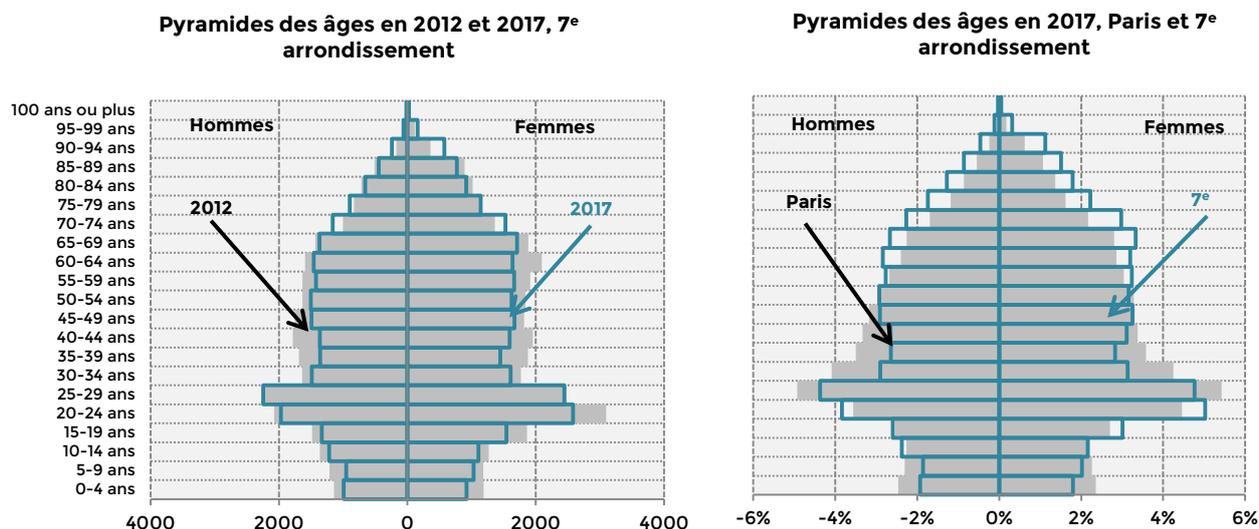
L'arrondissement se caractérise par une présence importante de personnes âgées

La population du 7^e se distingue de celle la capitale par la **surreprésentation des habitant·e-s de plus de 54 ans** (35 % des habitant·e-s de l'arrondissement, +7 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale) et dans une moindre mesure celle **des jeunes adultes de 18 à 24 ans** (11 %, +1 point de pourcentage). À l'inverse, la **part des mineur·e-s** (15 %, -1,5 point de pourcentage) et celle **des personnes âgées de 25 à 49 ans**

plus (33 % des habitant·e·s, - 6 points de pourcentage) sont plus faibles dans le 7^e que dans l'ensemble du territoire parisien.

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans le 7^e s'inscrit dans un contexte global de vieillissement démographique. **Les séniors de 70 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de plus de 400 personnes entre 2012 et 2017** - essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 70-74 ans et celle des 90-94 ans. **À l'inverse, le nombre d'habitant·e·s de moins de 50 ans a diminué de plus de 4 500 personnes.**

Logiquement, l'âge moyen de la population de l'arrondissement a connu une hausse notable par rapport à 2012 (+ 1,1 ans) : il s'établit à 43,7 ans en 2017, sensiblement en-dessus de la moyenne parisienne à 40,4 ans.

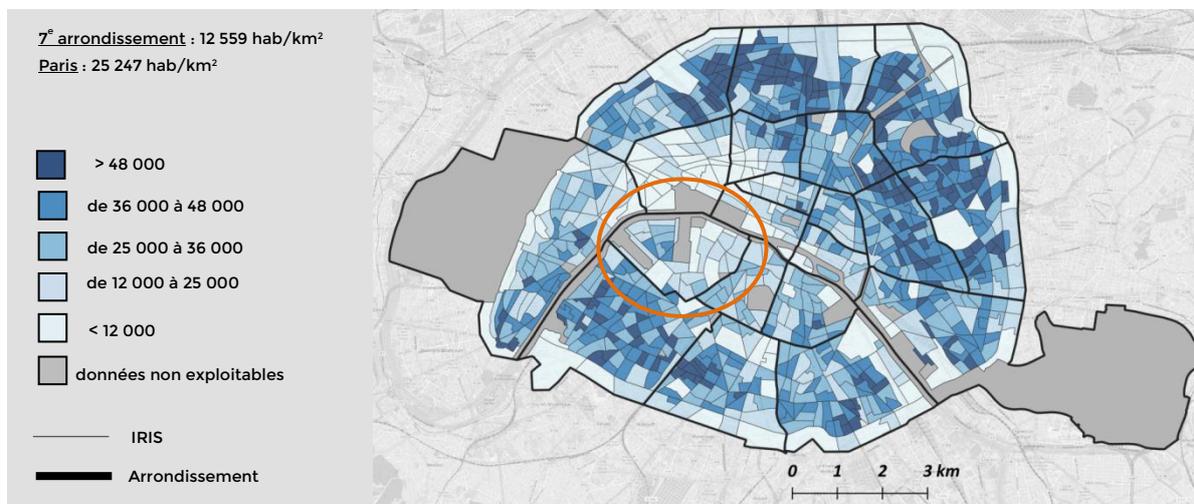


Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance est plus élevée chez les habitant·e·s du 7^e que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint 89 ans chez les femmes, contre 87 ans à l'échelle parisienne, et 84 ans chez les hommes, contre 82 à Paris.

Le 7^e enregistre une faible densité dans tous ses quartiers, en particulier dans celui des Invalides

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Avec une densité de 12 600 hab/km² en 2017, le 7^e enregistre une densité de population faible par rapport à Paris, où elle s'établit à 25 250 habitant·e-s/km² (hors bois). À titre de comparaison, la densité de population s'élève toutefois à peine de 1 000 hab/km² en Ile-de-France.

Au sein de l'arrondissement, la densité varie de 5 000 hab/km² dans le quartier des Invalides à 17 100 hab/km² dans le quartier Gros-Caillou – qui est donc le plus dense, en dépit de l'espace sans habitation constitué de la Tour Eiffel et du Champ de Mars.

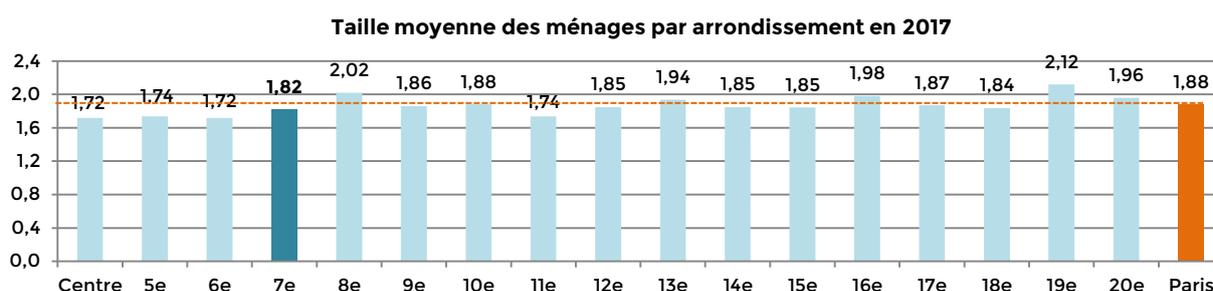
Les personnes de nationalité étrangère sont légèrement surreprésentées

Près de 8 000 personnes de nationalité étrangère habitent dans l'arrondissement en 2017. Elles représentent 16 % des habitant·e-s. À titre de comparaison, les habitant·e-s de la capitale de nationalité étrangère représentent 14 % des Parisien·ne-s. Leur nombre a toutefois diminué de - 3 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 dans le 7^e, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale de l'arrondissement (- 2,1%/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1%/an).

Ménages et familles

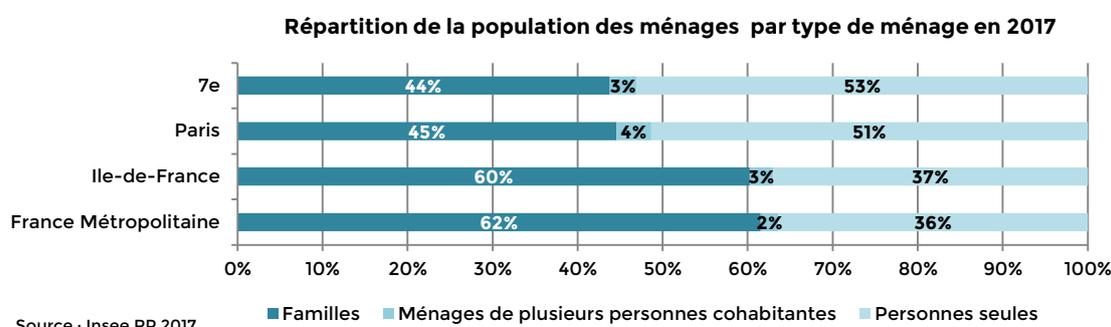
L'arrondissement est composé davantage de personnes seules

En 2017, le 7^e arrondissement compte plus de 27 600 ménages. La taille moyenne des ménages est de 1,82 personne par résidence principale – un chiffre en baisse par rapport à 2012 (1,84) et plus faible que la moyenne parisienne (1,88).



Source : Insee, RP 2017.

Cette différence s'explique en partie par le profil des ménages de l'arrondissement. Les familles³ et les ménages de plusieurs personnes cohabitantes⁴ y sont en effet légèrement sous-représentés : les premières comptent pour 44 % des ménages du 7^e, contre 45 % en moyenne à Paris, et les seconds pour 3 %, contre 4 % au sein de la capitale ; à l'inverse les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses : elles représentent 53 % des ménages, contre 51 % à Paris. À ce titre, l'arrondissement se distingue nettement (et encore plus que Paris) de l'Île-de-France et de la France métropolitaine, où les familles sont très largement majoritaires.



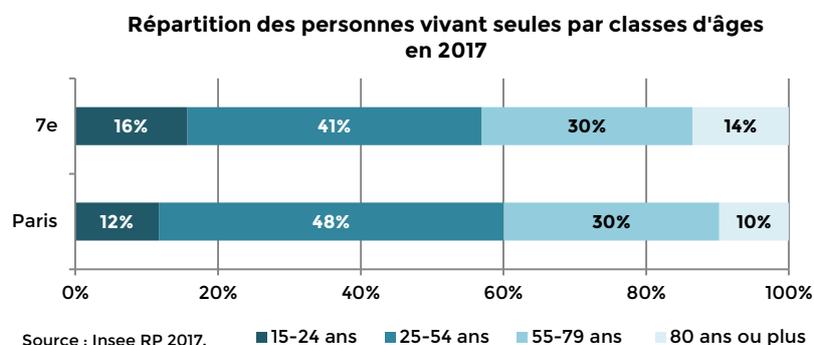
Source : Insee RP 2017.

³ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

⁴ Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages dits « complexes » qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

À noter qu'entre 2012 et 2017, le nombre de ménages dans l'arrondissement a diminué à un rythme moyen de - 2 %/an, soit 2 900 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est tirée par celles de tous les types de ménages : les ménages de plusieurs personnes cohabitantes (- 6,2 %/an), les personnes seules (- 2 %/an) et les familles (- 1,6 %/an).

Le profil en termes d'âge de ces personnes isolées reflète celui de l'ensemble de la population de l'arrondissement



Parmi les 14 600 personnes vivant seules en 2017 dans le 7^e, 41 % ont entre 25 et 54 ans - une proportion sensiblement plus faible que celle observée à l'échelle parisienne, à 48 %. À l'inverse, les individus de 15-24 ans et ceux de 80 ans et plus sont davantage représentés : les premiers comptent pour 16 % des personnes seules (+ 4 points de pourcentage par rapport à Paris) et les seconds pour 14 %

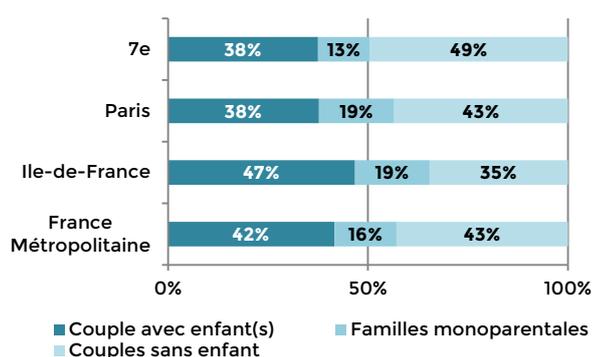
(+ 4 points de pourcentage). Ces différences font écho à la singularité de la pyramide des âges de l'arrondissement.

À l'image de l'ensemble de la population de l'arrondissement, le nombre de ménages d'une seule personne a diminué de - 2 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 1 500 personnes recensées sur la période).

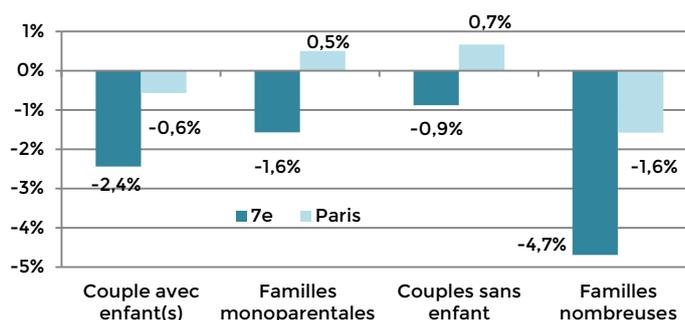
À une échelle plus fine, on constate que les personnes seules sont surreprésentées dans le quartier Gros-Caillou, où elles constituent 56 % des ménages - contre 53 % au total dans le 7^e. À l'inverse, elles sont moins présentes dans le quartier des Invalides et celui de l'École Militaire, où elles comptent pour moins de la moitié des ménages.

Les couples sans enfant sont surreprésentés parmi les foyers, à l'inverse des familles monoparentales

Répartition des familles selon leur type en 2017



Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type, entre 2012 et 2017



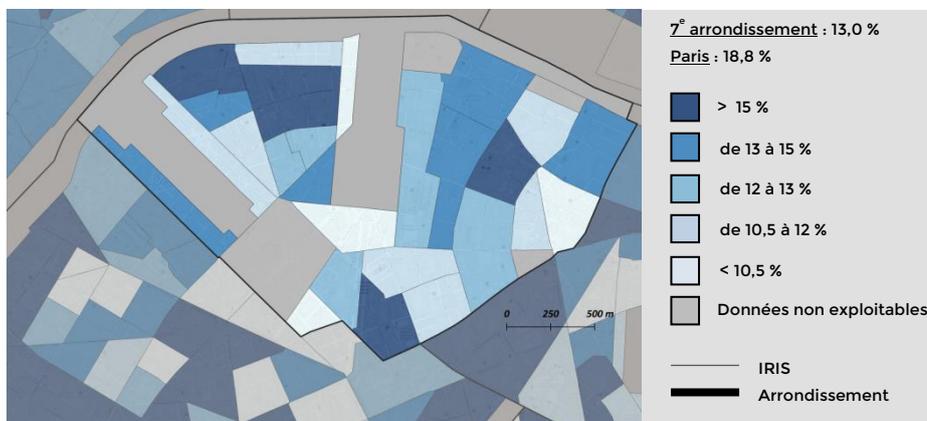
Source : Insee RP 2012 et 2017.

Les couples sans enfant sont nettement surreprésentés dans l'arrondissement, comptant pour 49 % de l'ensemble des familles - contre 43 % au sein de la capitale et même 35 % en Île-de-France. À l'inverse, les familles monoparentales sont comparativement moins nombreuses dans le 7^e qu'à Paris, avec une part respective de 13 % et 19 %. Les couples avec enfant(s) sont quant à eux présents dans des proportions similaires, à 38 %.

L'évolution récente de l'effectif de familles dans l'arrondissement suit une tendance baissière, et ce quel que soit le type de familles : le nombre de couples avec enfant(s) a ainsi fortement reculé (- 2,4 %/an, soit - 600

ménages sur toute la période), à un rythme quatre fois plus rapide que dans l'ensemble de la population de la capitale ; les effectifs de familles monoparentales (- 1,6 %/an, - 130 ménages) et de couples sans enfant (- 0,9%/an, - 270 ménages) ont eux aussi reculé, à l'inverse des tendances parisiennes. **Dans l'ensemble, le nombre de familles avec et sans enfant(s) a fortement diminué dans le 7^e entre 2012 et 2017, pour s'établir à 12 100.**

Carte 3 · Part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

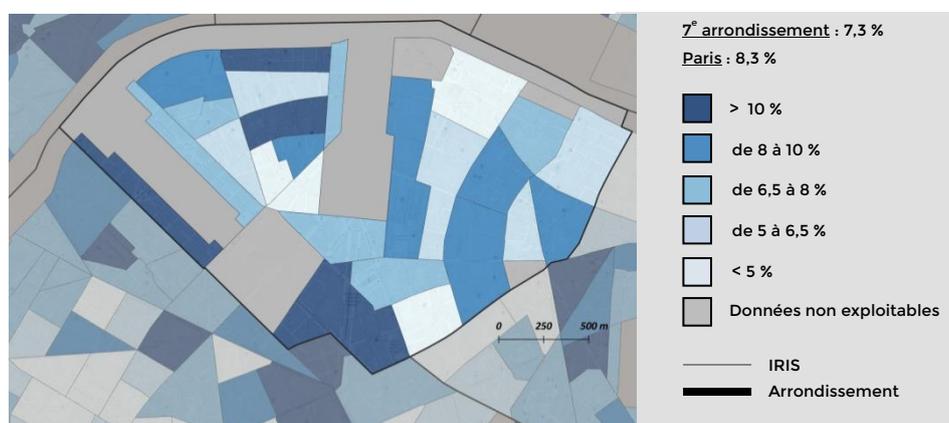
Les 1 600 familles monoparentales du 7^e se répartissent de façon éparse au sein de l'arrondissement. Elles sont globalement plus nombreuses dans le quartier Gros-Caillou (14,2 %) tandis qu'elles le sont moins dans celui de l'École Militaire (11,6 %). Les écarts restent relativement reserrés.

Les familles nombreuses sont proportionnellement aussi nombreuses dans le 7^e qu'à Paris

Les familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, dites familles nombreuses, sont **950 dans le 7^e**. Elles représentent **8 % des familles de l'arrondissement** - une proportion identique à celle de la capitale. À une échelle plus fine, on constate que la part de familles nombreuses est plus élevée dans certains IRIS situés à l'ouest et au sud du territoire : elle dépasse 10 % de part et d'autre de l'esplanade Jacques Chaban-Delmas, à la frontière du 8^e dans le quartier Gros-Caillou ou encore à l'ouest de l'esplanade des Invalides. Par opposition, le taux de familles nombreuses est faible à l'est de l'arrondissement dans le quartier Saint-Thomas d'Aquin (7,4 %) et celui des Invalides (6,6 %).

À noter qu'on recense **moins de 100 familles monoparentales nombreuses** dans le 7^e. Elles représentent **6,5 % des familles monoparentales** composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans au sein de l'arrondissement - une proportion moins élevée qu'à Paris (10,6 %).

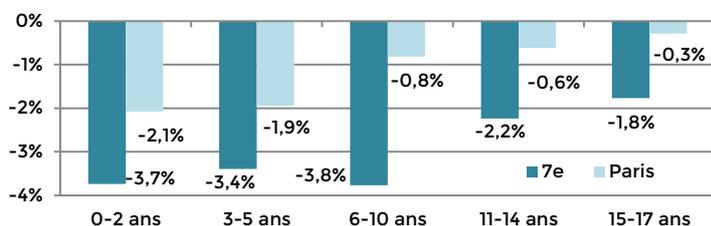
Carte 4 · Part de familles nombreuses parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement est marqué par une moindre présence de jeunes enfants mais une légère surreprésentation des 15-24 ans

Evolution annuelle moyenne de la population âgée de moins de 18 ans, par classes d'âges, entre 2012 et 2017



Source : Insee RP 2012 et 2017.

Le 7^e compte environ 7 800 enfants de 0 à 17 ans en 2017. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à 15,1 %, à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne parisienne (- 1,5 point de pourcentage).

Parmi ces mineur-e-s, on note une sous-représentation des enfants de 0 à 10 ans, qui constituent 56 % de cette sous-population dans l'arrondissement (- 6 points de pourcentage par rapport à Paris). À l'inverse, les 11-14 ans (24 %, + 2 points de pourcentage) et les 15-17 ans (20 %, + 3 points de pourcentage)

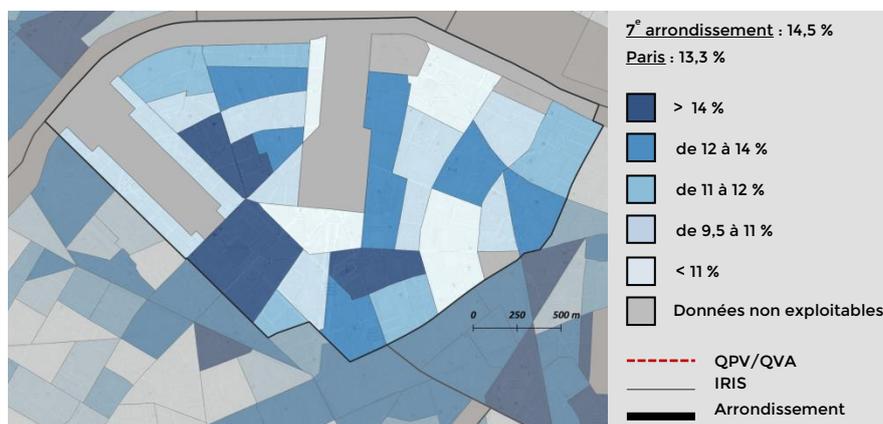
sont proportionnellement plus nombreux dans le 7^e qu'au sein de la capitale.

Entre 2012 et 2017, le nombre de mineur-e-s a diminué de 2 200 personnes dans l'arrondissement, ce qui correspond à une baisse moyenne de - 3 %/an. Cette évolution suit la tendance de Paris - qui enregistre un recul annuel moyen de ces effectifs toutefois nettement moins rapide, à - 1,1%/an. Si toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse, elle touche plus fortement les enfants de 10 ans et moins (- 3,7%/an en moyenne).

Les 7 400 jeunes de 15-24 ans du 7^e représentent 14,5 % de la population de l'arrondissement. Cette proportion est légèrement plus forte que celle des Parisien-ne-s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13,3 % des habitant-e-s de la capitale.

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est notamment surreprésentée dans les quartiers Gros-Caillou et École Militaire, où sa part est proche de 15 % - en particulier dans les IRIS situés à proximité du métro École Militaire. À l'inverse, ce groupe d'âges ne constitue que 12 % de la population totale du quartier des Invalides.

Carte 5 · Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les foyers du 7^e ont globalement moins recours aux prestations de la Caf que leurs équivalents parisiens

Au total dans l'arrondissement, près de 7 300 ménages ont recours à une prestation de la Caf (toute allocation confondue) au 31 décembre 2016.

Quel que soit le type de ménages, les foyers du 7^e ont moins recours aux prestations de la Caf que ceux de la capitale en 2017. L'écart est particulièrement marqué pour les familles monoparentales, qui sont 31 % à en bénéficier dans l'arrondissement (- 20 points de pourcentage par rapport à Paris). Les personnes seules sont

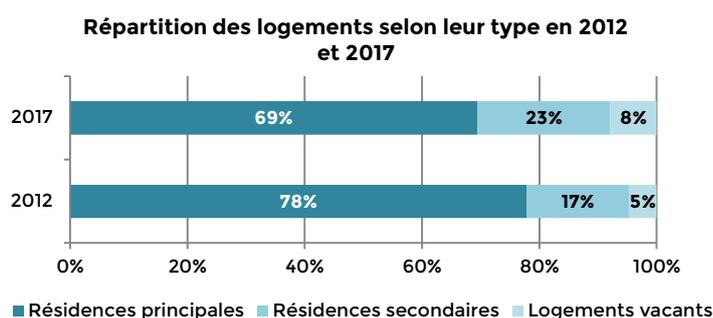
aussi sensiblement moins nombreuses à y avoir recours, avec 28 % d'allocataires (- 10 points de pourcentage). Enfin, l'écart est plus réduit pour les couples avec enfant(s) (54 %, - 6 points de pourcentage) et sans enfant (3 %, -5 points de pourcentage). À noter que parmi les couples avec enfant(s), les familles nombreuses sont davantage à recevoir au moins une allocation de la Caf dans le 7^e (83 %, + 9 points de pourcentage).

■ Logements

Structure du parc de logements

Les résidences secondaires constituent près d'un quart du parc de logements du 7^e

En 2017, le 7^e compte 39 700 logements, un chiffre en hausse de + 0,3%/an en moyenne depuis 2012 (+ 600 logements au total). Cette augmentation est un peu moins marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4%/an sur la même période.



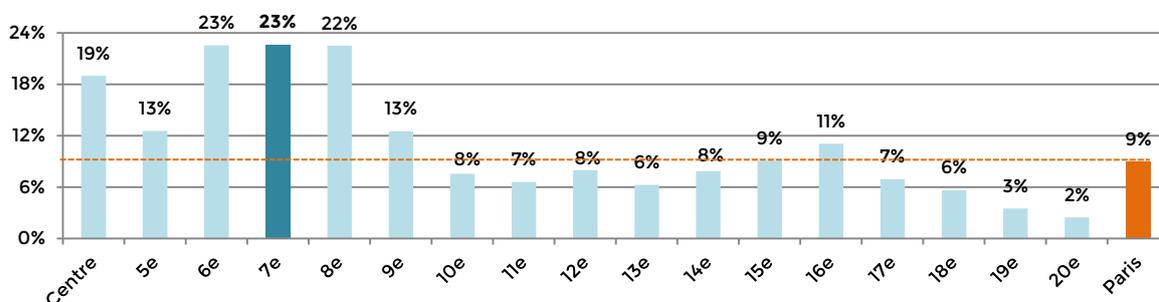
Source : Insee RP 2012 et 2017.

Parmi ces logements, 69 % sont des résidences principales, 23 % sont des résidences secondaires et 8 % sont des logements vacants. À ce titre, le 7^e est l'arrondissement où la part de résidences secondaires est la plus élevée de la capitale avec les 6^e et le 8^e arrondissements voisins - loin devant la moyenne de la capitale, à 9 %.

En dépit de l'accroissement du parc de logements lors des cinq dernières années du recensement, le nombre de résidences principales a diminué de - 2%/an en moyenne dans l'arrondissement sous l'effet

de l'augmentation du nombre de résidences secondaires (+ 6%/an) et de logements vacants (+ 11%/an). Ces évolutions sont globalement semblables à celles de la capitale, mais leur rythme est plus marqué. Elles ont ainsi renforcé la singularité du parc de logements du 7^e.

Part des résidences secondaires en 2017



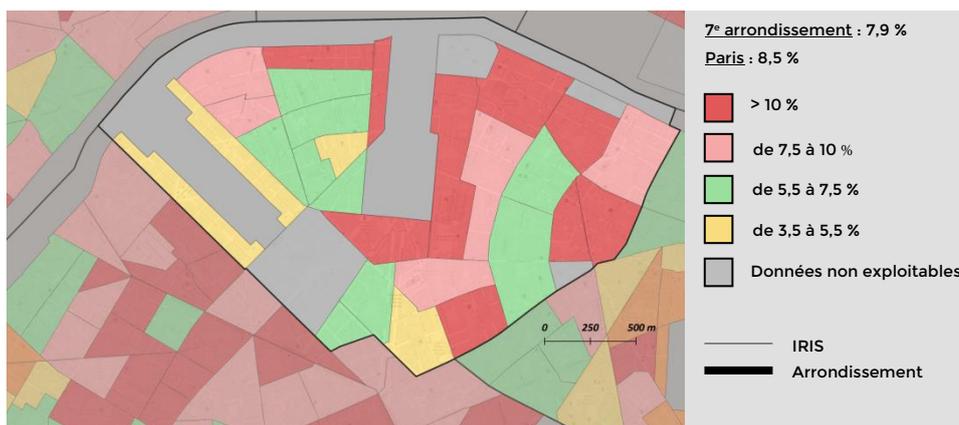
Source : Insee RP 2017.

Le taux de vacance s'élève à 8 %, juste en-deçà de la moyenne de la capitale

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 7^e, à 8 %, est donc relativement élevé. Il se situe toutefois légèrement en-deçà du taux parisien (- 0,6 points de pourcentage).

Le phénomène varie toutefois sensiblement au sein de l'arrondissement : le quartier de Gros-Caillou (6,6 %) enregistre par exemple un taux de vacance optimal dans l'ensemble mais très hétérogène selon les IRIS qui composent son territoire. À l'inverse, le quartier des Invalides (10,4 %) se caractérise par un taux de vacance très élevée sur presque l'ensemble de sa surface.

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017

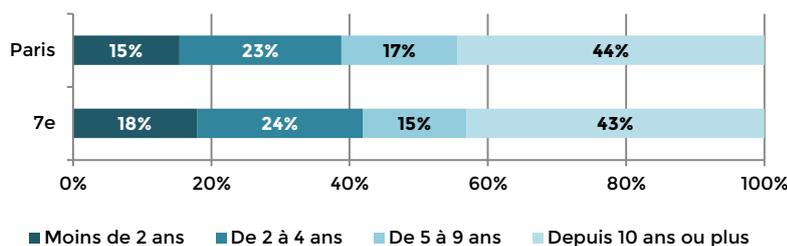


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Résidences principales

Le parc de logements se caractérise par une forte rotation de ses habitant·e·s

Répartition des ménages selon leur ancienneté d'emménagement en 2017



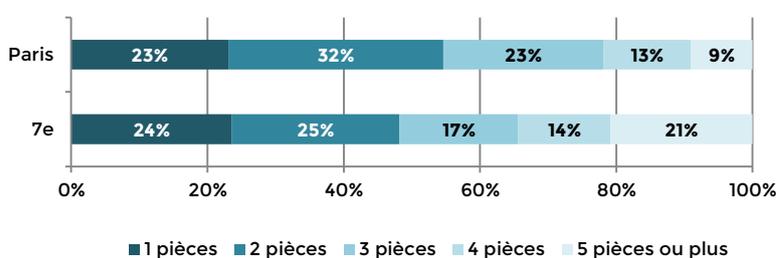
Source : Insee RP 2017.

En 2017, environ 5 000 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le 7^e, soit 18 % des ménages - une part plus importante que celles observées à Paris (15 %). Les ménages ayant emménagé depuis 5 ans ou plus représentent quant à eux 58 % des ménages du 7^e - une part à l'inverse inférieure à celles de la capitale (61 %). La rotation des habitant·e·s est donc un peu plus importante dans l'arrondissement qu'à Paris.

Le 7^e est marqué par la présence importante de surfaces d'habitation de plus de 100 m²

En 2017, parmi les 27 600 résidences principales du 7^e, 35 % sont des logements de 4 pièces ou plus, contre 22 % à Paris. À l'inverse, les résidences principales comptant 2 ou 3 pièces sont moins représentées, qu'il s'agisse de T2 (25 %, - 7 points de pourcentage par rapport à la moyenne de la capitale) ou de T3 (17 %, - 6 points de pourcentage). Les studios sont quant à eux présents dans des proportions quasi similaires dans l'arrondissement et au sein de la capitale (24 %, - 1 point de pourcentage).

Répartition des résidences principales selon leur nombre de pièces en 2017



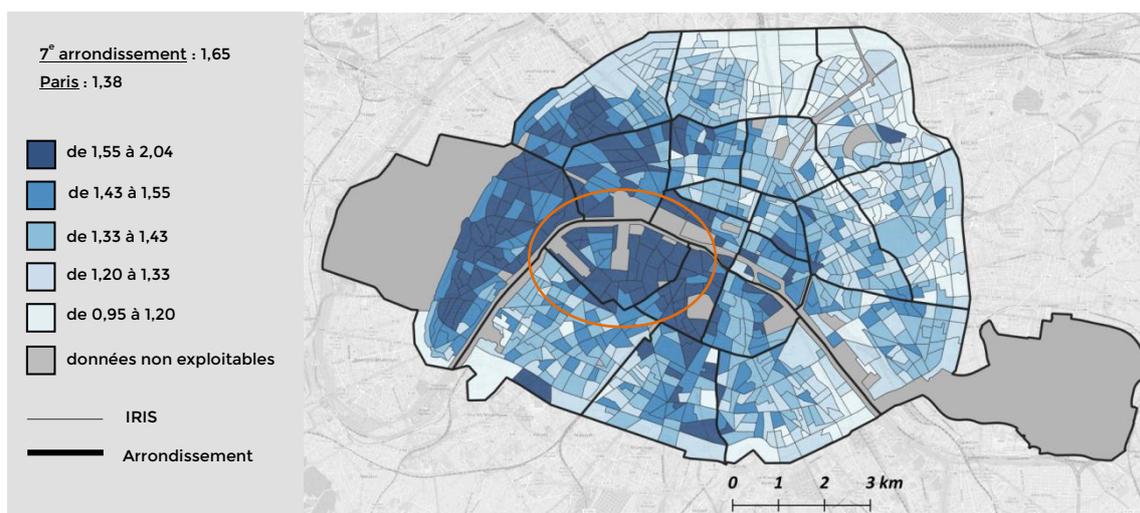
Source : Insee RP 2017.

La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de plus de 100 m² (*a priori* dotés d'au moins 4 pièces) sont proportionnellement plus nombreux dans le 7^e, où ils constituent un quart des résidences principales, contre 10 % à Paris. À l'inverse, ceux dont la surface est comprise entre 30 et 79 m² ne représentent que 40 % du parc immobilier de l'arrondissement, contre 58 % des résidences principales parisiennes.

L'arrondissement enregistre le nombre moyen de pièces par personne le plus élevée de la capitale, à 1,65

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, il est **significativement plus élevé dans le 7^e, à 1,65**. Il s'agit du chiffre le plus élevé parmi l'ensemble des arrondissements de la capitale, devant le 6^e voisin et le 16^e. À une échelle plus fine, les quartiers Saint-Thomas d'Aquin (1,76) et Invalides (1,71) **se distinguent par un nombre de pièces par personne encore plus important**. Celui-ci reste élevé dans les deux autres quartiers de l'arrondissement, Gros-Caillou (1,58) et Ecole Militaire (1,66).

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017



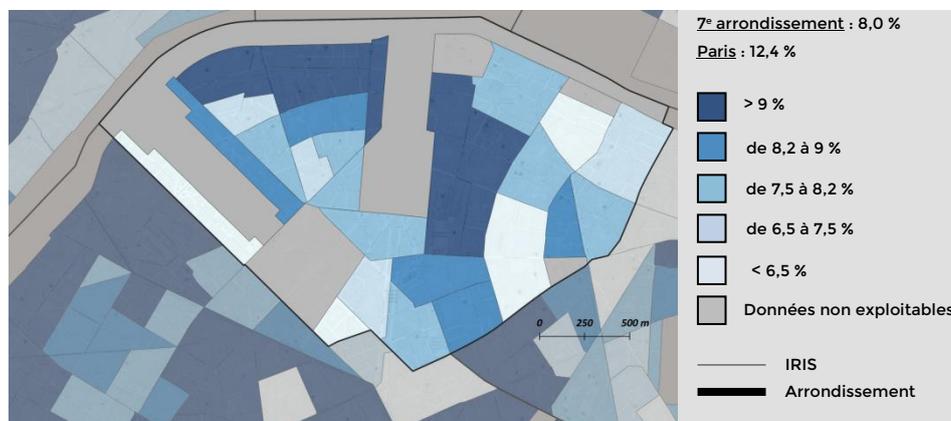
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La suroccupation des résidences principales est relativement faible

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon.

Selon cette définition, en 2017, **8 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 7^e**, soit près de 2 200 logements. Cette proportion est sensiblement moins élevée que les moyennes parisienne (12 %) et francilienne (11 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène concerne essentiellement les bords de Seine du quartier Gros-Caillou et les abords de l'esplanade des Invalides, où le taux de suroccupation dépasse 9 %.

La proportion de résidences inconfortables est en revanche légèrement plus élevée qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments

Le parc de logements du 7^e se distingue de celui de la capitale par son ancienneté : plus de trois résidences principales sur cinq ont été construites avant 1946 (+ 25 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis que 12 % seulement ont été édifiées après 1971 (- 17 points de pourcentage).

Par ailleurs en 2017, **2 200 résidences principales du 7^e ne comptent ni salle de bain ni douche, soit 8 % d'entre elles** - une proportion supérieure à la moyenne parisienne, à 7 %. À noter que leur nombre a toutefois baissé de plus de 22 % par rapport à 2012 (- 600 logements sur cinq ans). Cette diminution peut s'expliquer par la rénovation récente de nombreuses résidences *via* le plan d'éradication de l'habitat insalubre, lancé par la Ville de Paris en 2001 et qui touche particulièrement le 7^e.

Ces résidences principales inconfortables sont distribuées de façon éparse dans l'arrondissement mais le **quartier Ecole Militaire** enregistre globalement la prévalence la plus élevée du 7^e (8,9 %). À l'inverse, celui de Gros-Caillou (7,5 %) est le plus épargné.

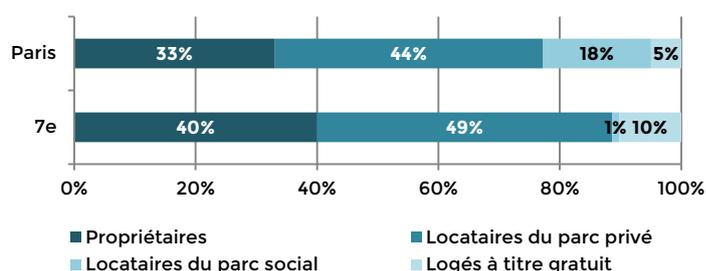
Carte 9 · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement compte essentiellement des propriétaires et des locataires du parc privé

Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2017

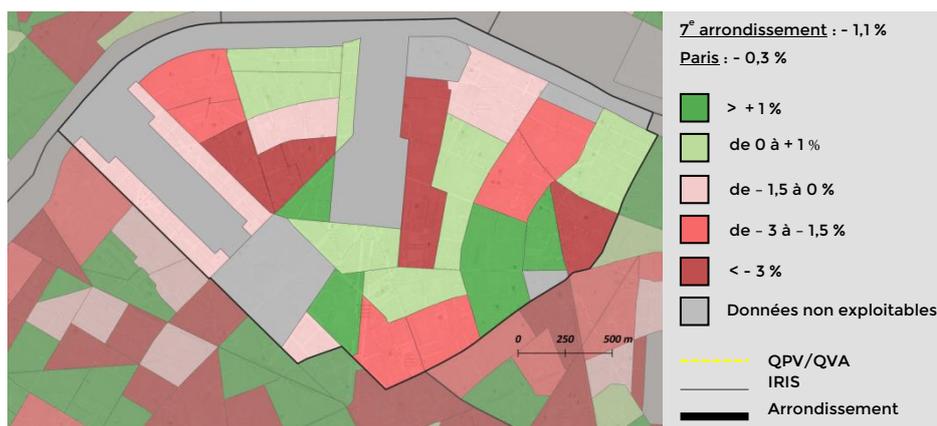


Source : Insee RP 2017.

En 2017, **40 % des 27 400 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires**, une proportion sensiblement supérieure à celle observée à l'échelle parisienne (33 %) - toutefois inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, près de la moitié sont occupées par des locataires du parc privé (+ 5 points de pourcentage par rapport à Paris) et **10 % le sont à titre gratuit** (+ 5 points de pourcentage). *A contrario*, à peine **1 % des résidences principales sont des logements sociaux**. Il s'agit de la plus faible proportion parmi tous les arrondissements parisiens. Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de **- 1,1%/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 600 résidences sur cinq ans)**, un rythme modéré et moins soutenu que celui enregistré pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement (- 2%/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans le quartier des Invalides (- 2,1%/an) et dans certains îlots situés à proximité du Champs de Mars et dans le Sud de l'arrondissement.

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Parc de logements sociaux

Le 7^e est très peu doté en logements sociaux

En 2017, l'arrondissement compte 315 logements sociaux selon le recensement de population (603 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi **1,1 % des résidences principales du 7^e** selon l'Insee (2,1 % selon la loi SRU), contre 18 % à Paris. Il s'agit de la proportion la plus faible enregistrée par les arrondissements parisiens.

À noter que 28 logements sociaux ont été inaugurés fin 2018 dans l'arrondissement, ainsi que 23 logements supplémentaires en octobre 2022. Ces inaugurations n'apparaissent pas toutes dans les chiffres de ce Portrait. Une opération de **construction de plus de 250 logements sociaux est par ailleurs en cours** dans les anciens locaux du ministère de la Défense, sur l'îlot Saint-Germain. Ceux-ci devraient être livrés d'ici 2023.

Le parc social est constitué majoritairement de logements PLUS mais la part de logements PLS est plus élevée qu'à Paris

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Comme à Paris, les logements sociaux avec un financement PLUS - qui s'adresse aux ménages parmi les plus modestes - sont majoritaires dans le 7^e selon le RPLS : ils constituent 59 % d'entre eux. Cette part est toutefois moins élevée que la moyenne parisienne, à 70 %. Les logements sociaux avec un financement PLS, s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse proportionnellement plus nombreux dans l'arrondissement (22 %) qu'au sein de la capitale (12 %).



Source : Action Logement 2021.

Les prix au m² du parc social sont supérieurs à la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux. Il en ressort que **le prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 7^e s'établit à 8,98 € mensuels en 2020**, au-dessus du

prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 1,6 %, comme à Paris.

Aides au logement et prévention des expulsions

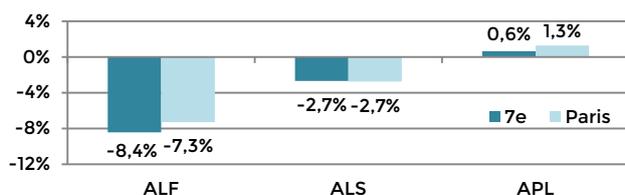
Peu d'habitant·e-s ont recours aux aides au logement de la Caf

Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

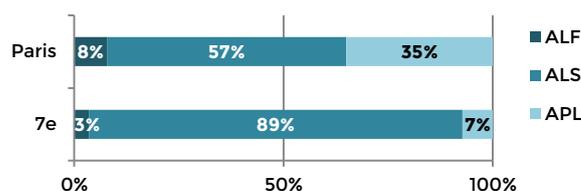
- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge au moins un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement par type d'aides entre 2016 et 2019



Source : Caf au 31.12.2016 et 31.12.2019.

Répartition des foyers allocataires d'une aide au logement par type d'aides en 2016



Au 1^{er} janvier 2017, **4 400 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement de la Caf (voir encadré 1)** dans le 7^e, soit 9 % des habitant·e-s de l'arrondissement - **une proportion deux fois moins élevée que celle observée à l'échelle parisienne, à 18 %**. Au total, 3 900 foyers en bénéficient. Parmi les trois types d'allocations logement existantes, **l'Allocation de logement sociale (ALS) est de loin la plus attribuée puisque 9 foyers bénéficiaires sur 10 la perçoivent** ; 7 % ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL) et 3 % à l'Allocation de logement familial (ALF). Cette répartition par type d'aides diffère sensiblement de celle observée dans la capitale, où l'APL est davantage allouée (35 % des ménages parisiens).

Le 7^e enregistre **une diminution du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement de la Caf** entre 2016 et 2019 : - 2,8 %/an en moyenne sur la période (- 370 ménages sur trois ans). Cette baisse est plus accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 1,5 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué respectivement de - 2,7 %/an et - 8,4 %/an en moyenne. Le nombre de bénéficiaires percevant l'APL a pour sa part augmenté de + 0,6 %/an en moyenne.

Le Fonds de solidarité pour le logement et les aides facultatives de la Ville de Paris sont également peu plébiscités

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, seulement 14 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans l'arrondissement : 8 pour le maintien dans le logement (57 %) et 6 pour l'accès au logement (43 %). À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

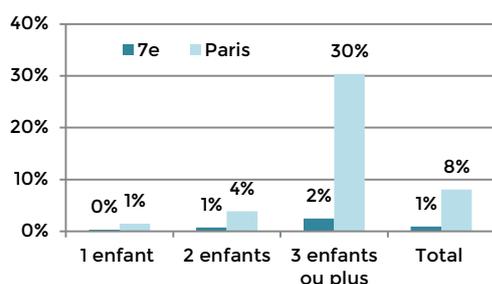
Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant-e-s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs aides facultatives ou extralégales, et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

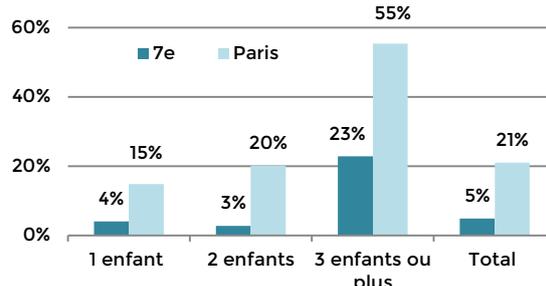
L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré 3*) par ailleurs attribuée aux Parisien-ne-s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement**, **Paris Logement familles** et **Paris Logement familles monoparentales**, ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **233 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus.

Moins de 5 % des familles monoparentales du 7^e (60 familles) en bénéficient en 2019 - **une proportion quatre fois inférieure à celle observée à Paris**. Parmi elles, seules les familles monoparentales nombreuses y ont sensiblement recours, à 23 %. La même année, **les couples avec enfant(s) sont moins de 1 % à en bénéficier** (40 familles) contre 8 % dans la capitale. Enfin, **3,8 % des personnes seules du 7^e ont recours à Paris Logement** (216 personnes) - une des proportions les plus faibles parmi tous les arrondissements parisiens. Ces écarts avec la capitale reflètent le dépassement des plafonds d'éligibilité en termes de ressources des ménages du 7^e.

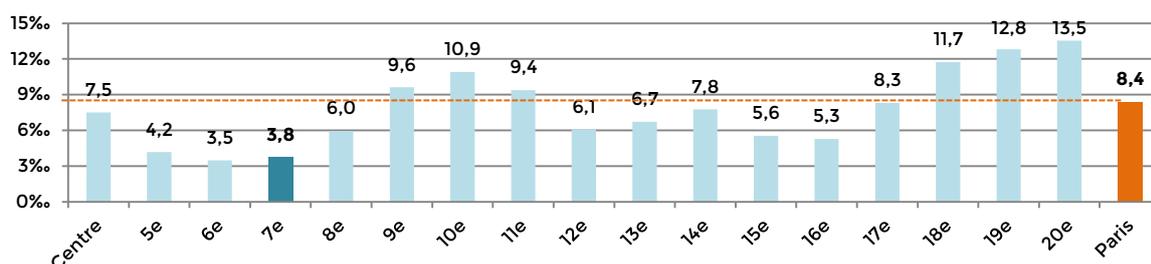
Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (%)



■ Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

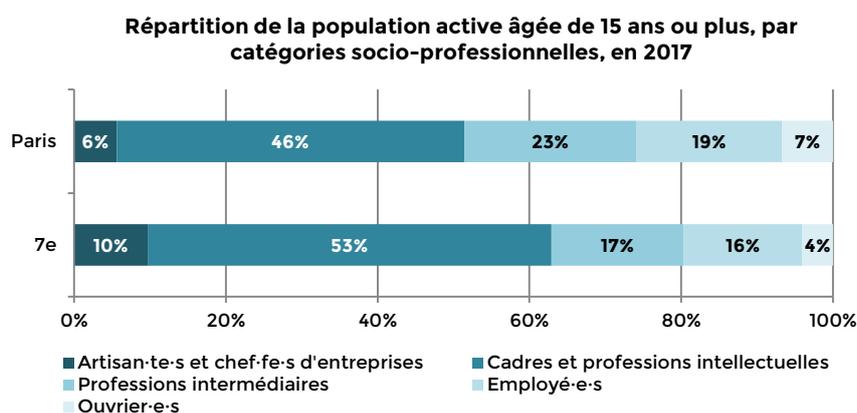
Les cadres et professions intellectuelles supérieures comptent pour plus de la moitié des actif·ve·s

L'arrondissement se distingue de la capitale par une part plus importante de **cadres et professions intellectuelles supérieures** : **53 % de la population active du 7^e** appartient à ces catégories socioprofessionnelles plus favorisées en 2017, contre 46 % en moyenne à Paris. Bien que leur effectif ait légèrement reculé sur les cinq dernières années du recensement, cette proportion a progressé de +1,4 points de pourcentage depuis 2012, du fait de la diminution du nombre d'actif·ve·s au sein de l'arrondissement.

À titre de comparaison, la part de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté de +2,1 points de pourcentage à Paris sur la même période. Le 7^e se démarque aussi par une **plus forte proportion d'artisan·te·s et chef·fe·s d'entreprise**, qui représentent 10 % des actif·ve·s de l'arrondissement contre 6 % à Paris.

A contrario, les **employé·e·s et ouvrier·e·s** représentent **20 % de la population active**, une part inférieure à la moyenne de la capitale, à 26 %. Celle-ci connaît en outre une diminution de -1,7 points de pourcentage par rapport à 2012, contre -2 points à Paris.

Au total, le 7^e compte **2,7 cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e** - un des ratios les plus élevés de la capitale, loin devant la moyenne parisienne à 1,8. Celui-ci est globalement élevé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement ; il l'est particulièrement aux environs des esplanades des Invalides et Jacques-Chaban Delmas.



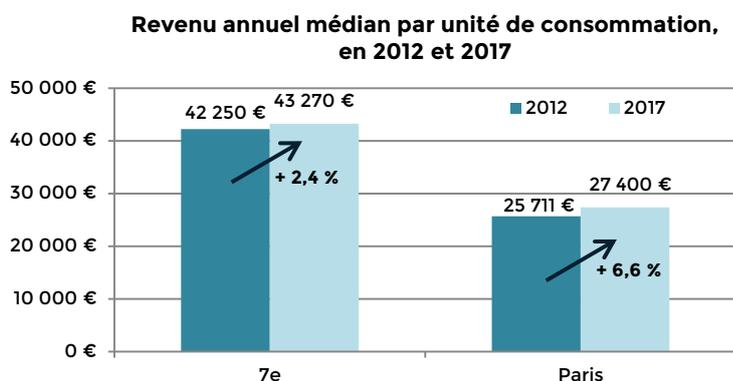
Source : Insee, RP 2017.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le 7^e enregistre le niveau de vie médian des ménages le plus élevé de la capitale



Source : Insee, Filosofi 2012 et 2017.

Le 7^e affiche une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)⁵ de **43 270 € annuels en 2017**, supérieur de près de 16 000 € au niveau de vie médian parisien. À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels la même année. Ainsi, **le niveau de vie médian de l'arrondissement est le plus élevé de Paris, devant le 8^e et le 6^e voisins**. L'évolution sur les cinq dernières années est toutefois un peu moins favorable dans le 7^e (+ 2,4 % entre 2012 et 2017) qu'au sein de la capitale (+ 6,6 %).

À une échelle plus fine, on constate que le niveau de vie médian des ménages ne descend sous la barre des 32 000 € annuels dans aucun IRIS. Il est particulièrement élevé de part et d'autre du Champ de Mars (entre 57 000 et 61 000 € annuels) et en bord de Seine dans le quartier Gros-Cailou (51 200 €). Il est à l'inverse (relativement) plus faible entre l'esplanade des Invalides et le Champ de Mars.

Carte 13 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Au total dans l'arrondissement, le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 9,1 en 2017. Il se situe au-dessus du rapport interdécile de la capitale, à 6,3 – suggérant la présence de ménages aux revenus très élevés.

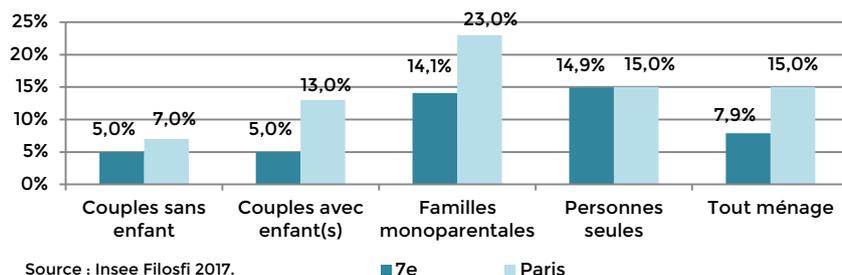
Le taux de pauvreté est deux fois plus faible qu'à Paris mais son intensité est plus importante

Alors que 15 % des ménages de la capitale vivent sous le seuil de pauvreté⁶ (une proportion similaire à l'échelle nationale), **l'arrondissement affiche un taux de pauvreté quasi deux fois plus faible, à 8 % en 2017**. La part de ménages pauvres est stable par rapport à 2012. **Quel que soit le type de ménage, la précarité financière est moins prégnante dans le 7^e qu'à l'échelle parisienne**. Les personnes seules sont les plus touchées, avec un taux de pauvreté de 15 % ; **devant les familles monoparentales, qui sont 14 % à vivre sous le seuil de pauvreté (- 9 points de pourcentage par rapport à Paris)** ; les couples avec enfant(s), qui sont 5 % (- 8 points de pourcentage)

⁵ Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

⁶ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Taux de pauvreté par type de ménage, en 2017



Source : Insee Filosfi 2017.

et les couples sans enfant, également 5 % (- 2 points de pourcentage). Les territoires qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés se situent **entre l'esplanade des Invalides et le Champ de Mars, autour de 10 %**.

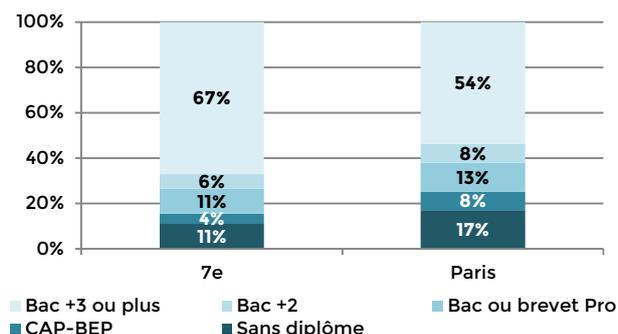
Pour autant en 2017, « l'intensité de la pauvreté »⁷ dans l'arrondissement se situe

au-dessus de la moyenne de la capitale, à 32 % contre 25 % à Paris. Cela signifie que les ménages pauvres du 7^e affichent un niveau de vie médian plus faible que celui des ménages pauvres parisiens (situés aux alentours de 9 500 € annuels).

Activité, emploi et chômage

La population de l'arrondissement est sensiblement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017



Les habitant-e-s de l'arrondissement sont en moyenne bien plus diplômé-e-s que le reste des Parisien-ne-s : en effet, **67 % de la population qui est sortie du système scolaire est titulaire d'un diplôme Bac +3 ou plus dans le 7^e**, contre 54 % des habitant-e-s de la capitale ; à l'inverse, seul-e-s 15 % de ces habitant-e-s n'ont pas le Bac, contre 25 % à Paris.

À Gros-Caillou, la part des non-diplômé-e-s parmi les habitant-e-s sortis du système scolaire avoisine 12 %. Il s'agit du quartier où cette proportion est la plus forte. À l'inverse, le quartier École Militaire enregistre le taux le plus faible, à 9 %.

Carte 15 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

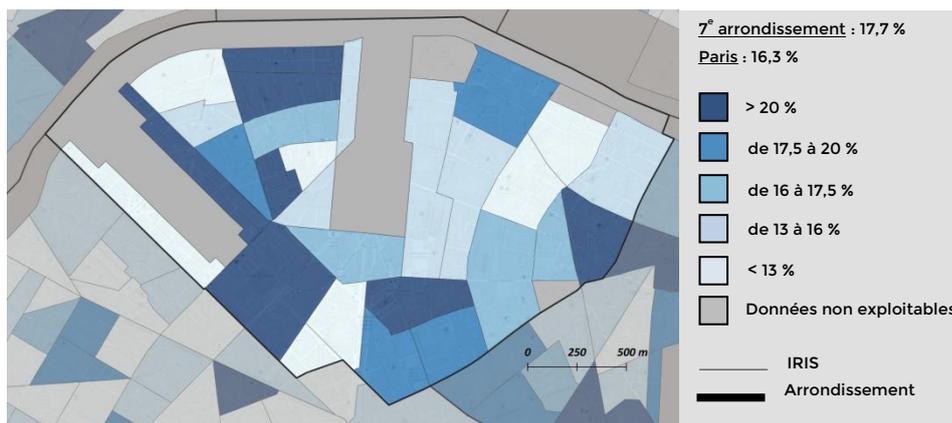
⁷ L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six

Le taux d'activité des 15-64 ans dans le 7^e s'élève à 75 %, soit 3 points de pourcentage de moins qu'à Paris.

Les salarié-e-s constituent 72 % des actif-ve-s en emploi. **Parmi ces salarié-e-s, 17 % sont en emploi précaire⁸** – un taux légèrement supérieur à la moyenne parisienne, à 16 %. Dans certaines zones de l'arrondissement, on observe une surreprésentation des salarié-e-s en contrat précaire : c'est notamment le cas à **proximité du Champ de Mars et de l'École Militaire**, où plus de 1 individu salarié sur 5 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée. D'autres îlots présentent également une population importante d'employé-e-s précaires, près de la Seine dans le quartier Gros-Caillou, autour de l'église Saint François-Xavier ou encore à Sèvres-Babylone.

Carte 16 • Part de salarié-e-s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Par ailleurs, parmi les actif-ve-s en emploi, **16 % occupent un emploi à temps partiel, un taux proche de la moyenne parisienne**. L'emploi à temps partiel diminue sur les cinq dernières années, de façon quasi équivalente dans le 7^e et au sein de la capitale (- 1 point de pourcentage).

Le taux chômage est globalement faible

En 2017 dans le 7^e, **9,5 % des actif-ve-s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) – une proportion inférieure à la moyenne parisienne (11,9 %) et quasi identique chez les femmes et les hommes.

Encadré 4 • La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

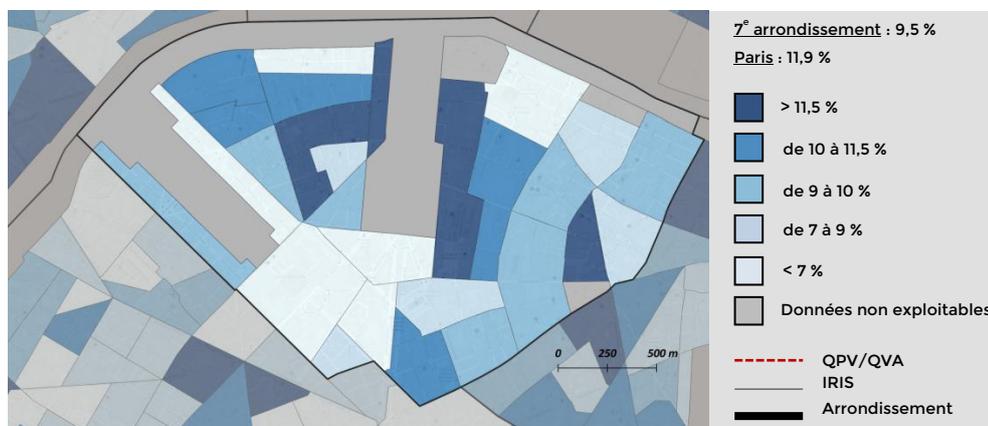
- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

⁸ L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

Quelques disparités territoriales s'observent : le taux de chômage varie par exemple de moins de 7 % dans plusieurs IRIS situées au sud-ouest de l'arrondissement, tandis qu'il grimpe à plus de 12 % à proximité de l'esplanade des Invalides.

Carte 17 · Taux de chômage des 15-64 ans par IRIS selon l'Insee en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le profil des personnes inscrites à Pôle Emploi reflète les spécificités démographiques et le niveau de diplôme de la population du 7^e

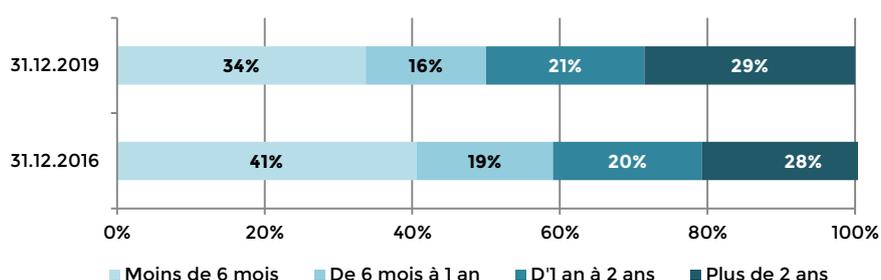
Le nombre de demandeur-euse-s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit-e-s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien-ne-s.

En 2019, on décompte près de **2 647 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 71 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est moins importante à l'échelle de la capitale, à 64 %.

En 2019, la population inscrite en catégories A, B ou C est en moyenne plus diplômée dans le 7^e : près de 9 personnes sur 10 ont en effet un niveau de formation équivalent ou supérieur au baccalauréat, contre 3 sur 4 à l'échelle parisienne. Ces chiffres reflètent le niveau de diplôme général de la population de l'arrondissement.

En lien avec la faible proportion des 25-50 ans dans l'arrondissement, cette tranche d'âge est légèrement sous-représentée parmi les demandeur-euse-s d'emploi en comparaison avec la moyenne parisienne (à 57 %, - 6 points de pourcentage par rapport à Paris).

Répartition des DEFM ABC selon l'ancienneté du chômage en 2016 et 2019



Source : Pôle emploi.

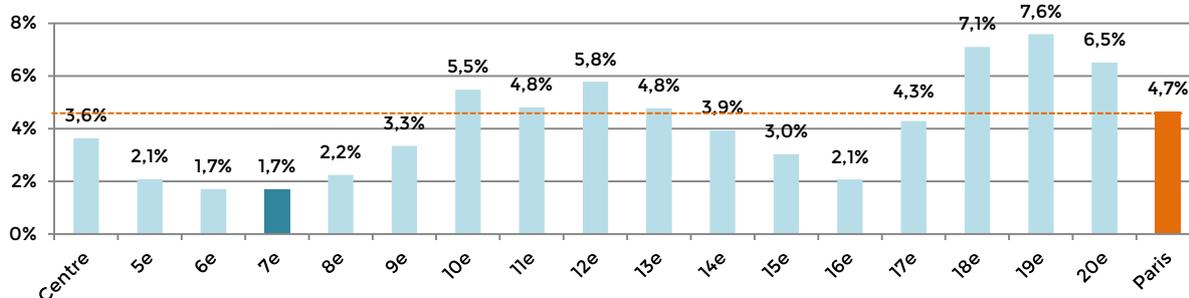
En outre, le profil des personnes en demande d'emploi dans le 7^e se distingue légèrement du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, on y trouve une plus faible proportion d'inscrit-e-s depuis 2 ans ou plus (29 %, contre 32 % pour les DEFM Parisien-ne-s) et plus d'inscrit-e-s depuis moins de 6 mois (34 %, contre 33 %) et de 1 à 2 ans (21 %, contre 18 %).

L'arrondissement est marqué par une diminution de la part de DEFM entré-e-s récemment dans le dispositif entre 2016 et 2019 (- 7 points de pourcentage), à l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris (- 3 points de pourcentage) mais dans une plus forte mesure.

Recours aux prestations et aides sociales

En comparaison avec les autres arrondissements parisiens, la part d'individus couverts par le RSA dans le 7^e est la plus faible de la capitale

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016



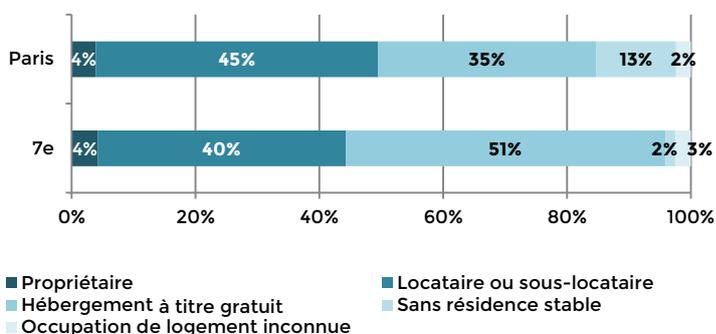
Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

Au 31 décembre 2016, 1,7 % de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA (- 3 points de pourcentage par rapport à Paris), soit la **proportion la plus faible de la capitale avec le 6^e voisin**.

Entre 2017 et 2020, le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 6 % au sein de l'arrondissement, suivant la tendance de la capitale (- 3 %) à un rythme toutefois plus soutenu. Ainsi, le 7^e est composé d'un peu plus de **639 foyers bénéficiaires du RSA** au 31 décembre 2019, qui abritent au total **près de 800 personnes**.

Le profil des bénéficiaires du RSA dans le 7^e diffère un peu de celui des Parisien-ne-s : **les tranches d'âges les plus jeunes sont en effet surreprésentées**, qu'il s'agisse des 25-29 ans (22 % des allocataires, + 7 points de pourcentage par rapport à Paris) ou des 30-44 ans (38 %, + 1 point de pourcentage) ; tandis que les personnes allocataires de 44-64 ans sont sous-représentées (35 %, - 6 points de pourcentage).

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur statut d'occupation au 31 décembre 2019



Source : Caf.

Comme dans la capitale, les bénéficiaires du RSA dans le 7^e sont par ailleurs **majoritairement des hommes** (à 53 %, - 1 point de pourcentage par rapport à Paris).

En revanche, le profil des bénéficiaires du 7^e se distingue par une **plus forte proportion de personnes hébergées chez un tiers, à 51%** (+ 16 points de pourcentage par rapport à Paris) et à l'inverse une moindre part de locataires ou sous-locataires, à 40 % (- 5 points de pourcentage).

Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

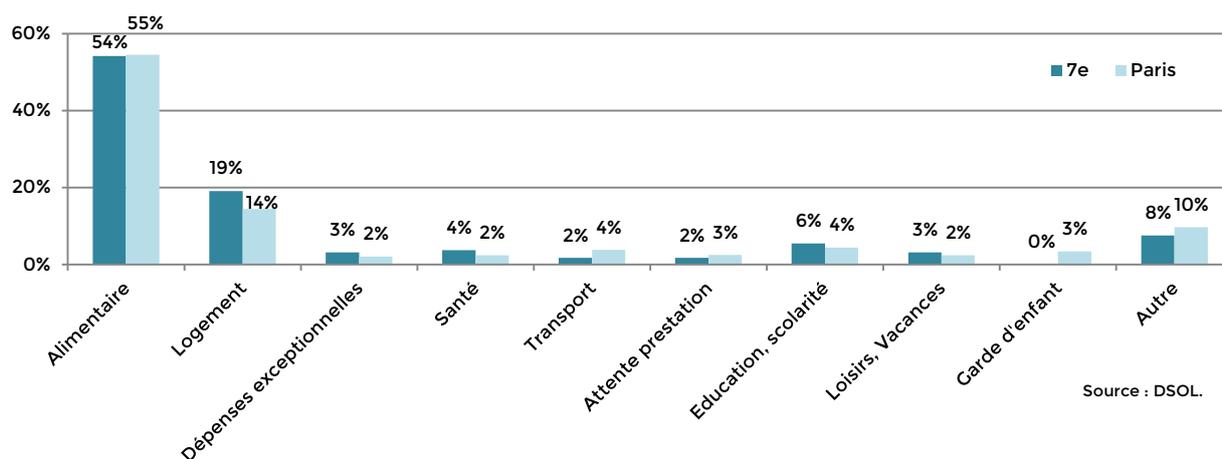
Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien-ne-s les plus en difficulté. C'est le cas de **l'Allocation exceptionnelle (AE), qui se distingue par un périmètre et des conditions d'attributions très larges** : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 7^e, 255 AE ont été accordées en 2019.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de la **prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)**, destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la réglementation légale. **L'ASE financière est donc une aide dite extralégale (voir encadré 3).**

En 2019, **90 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 7^e. Le nombre d'aides versées au titre de l'ASE a diminué de - 43 % entre 2014 et 2019, une tendance à contre-courant de l'évolution parisienne dans son ensemble (+ 12 % sur la même période).

Dans le 7^e comme à Paris, plus de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE-ASE du CASVP en 2019

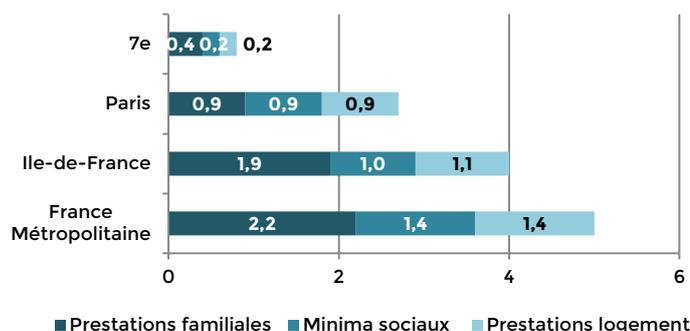


La dépendance aux prestations sociales est moindre

À l'image du centre parisien, les ménages du 7^e recourent peu aux mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent moins de 1% du revenu annuel médian des ménages, une proportion nettement moins importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %) et francilienne (4 %). Cette part est restée quasi stable entre 2012 et 2017, à Paris comme dans le 7^e.

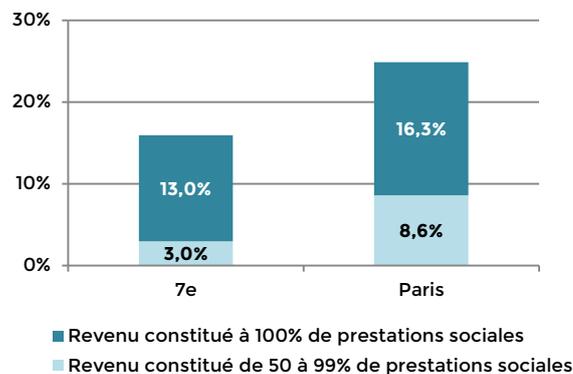
Dans le 7^e arrondissement, **16 % des foyers allocataires de la Caf ont des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales** (- 9 points de pourcentage par rapport à Paris) et **un tiers d'entre eux ne perçoit aucun autre revenu que ces prestations**. Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont en outre en légère baisse ces dernières années : la part d'allocataires de la Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales a diminué de 2 points de pourcentage depuis 2012.

Part des aides sociales dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (%)



Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

Part des allocataires Caf dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017



Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Les trajectoires scolaires des jeunes du 7^e sont plus longues

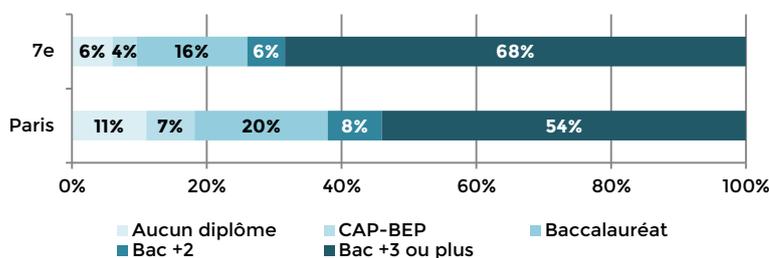
Pour rappel en 2017, on dénombre 8 000 jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans dans le 7^e, soit 15,5% de sa population - contre 14,5% à l'échelle de la capitale. À noter qu'une forte diminution du nombre de jeunes s'observe au sein de l'arrondissement sur ces cinq années d'observation (-12,5% sur l'ensemble de la période), dans des proportions bien plus importantes qu'à Paris (-3,8%).

Dans le 7^e en 2017, **76% des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé-e-s, contre 70% des Parisien-ne-s du même âge** ; comme

à Paris, un peu plus d'un cinquième de ces étudiant-e-s exerce une activité professionnelle en parallèle. Par ailleurs, **19% des 16-25 ans du 7^e sont en emploi, contre 22% des jeunes Parisien-ne-s**. Enfin, 5% des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET⁹), contre 9% des Parisien-ne-s.

Ces chiffres reflètent les trajectoires scolaires plus longues suivies par les jeunes du 7^e. Parmi les individus qui sont sortis du système scolaire, les jeunes de 15 à 25 ans de l'arrondissement sont en effet davantage à avoir arrêté au niveau Bac + 3 ou plus (68%), par rapport à leurs équivalents Parisien-ne-s (54%). Certains îlots des quartiers École Militaire et Saint-Thomas d'Aquin enregistrent même une proportion de jeunes sorti-e-s avec ce niveau de diplôme supérieure à 80%. La part des 25-29 ans toujours en formation est par ailleurs plus importante dans le 7^e (19%) qu'à Paris (17%).

Répartition de la population de 16-25 ans non scolarisée par niveau de diplôme en 2017

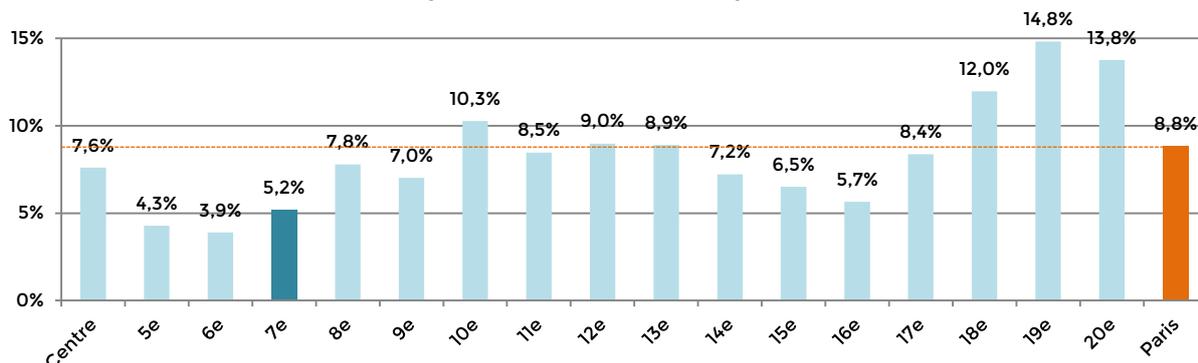


Source : Insee, RP 2017.

Le 7^e compte proportionnellement moins de jeunes NEET que Paris

Les jeunes NEET sont considéré-e-s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Le 7^e est le troisième arrondissement qui compte proportionnellement le moins de jeunes NEET parmi les 16-25 ans, derrière le 5^e et le 6^e : ils et elles sont environ 400 en 2017, soit **5% des jeunes de l'arrondissement, contre 9% à Paris**. En outre parmi la population NEET, 11% n'a aucun diplôme. C'est moins qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 15% des jeunes NEET.

Part de NEET parmi les 16-25 ans en 2017, par arrondissement



Source : Insee RP. 2017

Les jeunes NEET du 7^e arrondissement résident en outre nettement moins souvent chez leurs parents (44%, contre 55% en moyenne à Paris) et sont donc davantage autonomes.

⁹ Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Cartographie de la grande exclusion

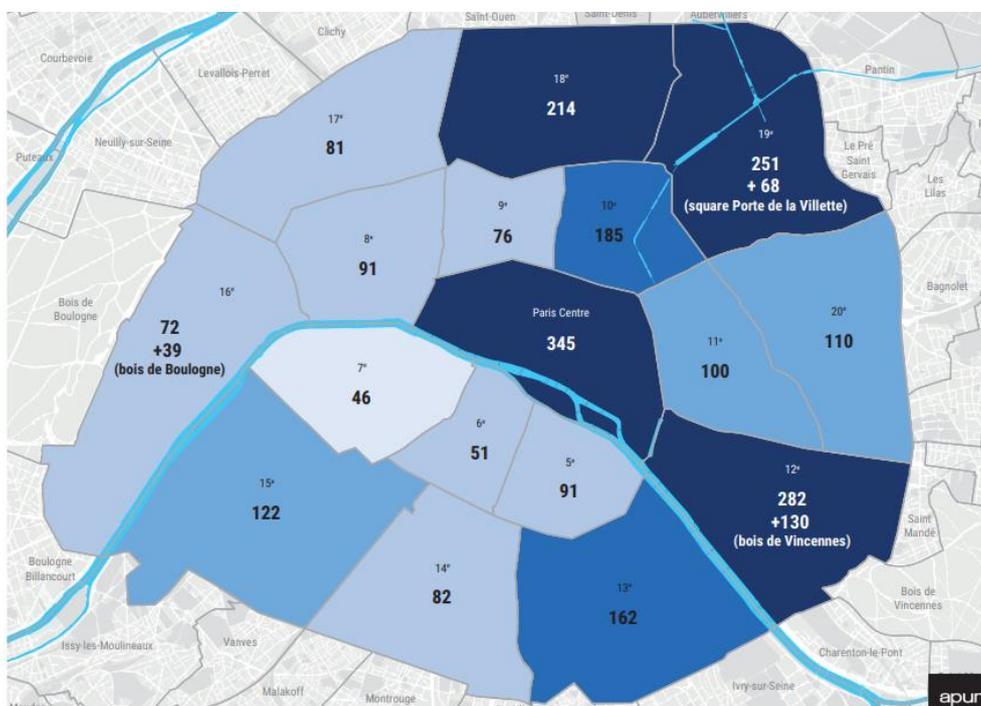
Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 46 personnes sans-abri ont été décomptées dans l'arrondissement

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 5^e opération qui s'est déroulée la nuit du 20 au 21 janvier 2022 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 598 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de 8 % par rapport à l'édition précédente (succédant elle-même à une baisse de - 21 % enregistrée entre 2020 et 2021), en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le 7^e arrondissement, **46 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**, soit 11 de moins que l'année précédente.

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 25 au 26 mars 2021



**NUIT DE LA SOLIDARITÉ 2022 :
2 598 PERSONNES DÉCOMPTÉES**

Nombre de personnes décomptées

- Moins de 50
- De 50 à 99
- De 100 à 149
- De 150 à 199
- 200 ou plus

Dont (en nombre de personnes)

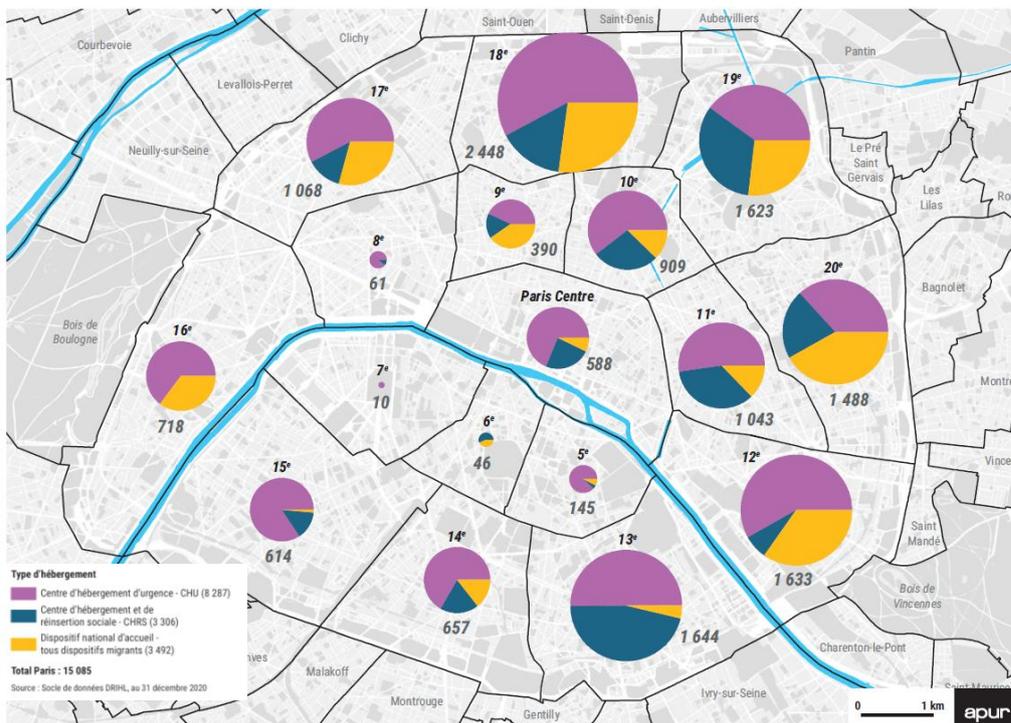
- ▶ Dans les rues : **1 891**
- ▶ Dans les espaces des partenaires : **324**
RATP : 164 / SNCF : 108 / AP-HP : 19 / Paris Habitat : 5 / Parking Indigo : 21 / Parking Saemes : 1 / Parking Effia : 6

- ▶ Dans d'autres secteurs : **383**
Bois de Vincennes : 130 / Bois de Boulogne : 39 / Autres secteurs spécifiques (campements, talus du Périphérique, parcs et jardins) : 214
- Source : Nuit de la Solidarité, Ville de Paris (janvier 2022)
Traitement Apur

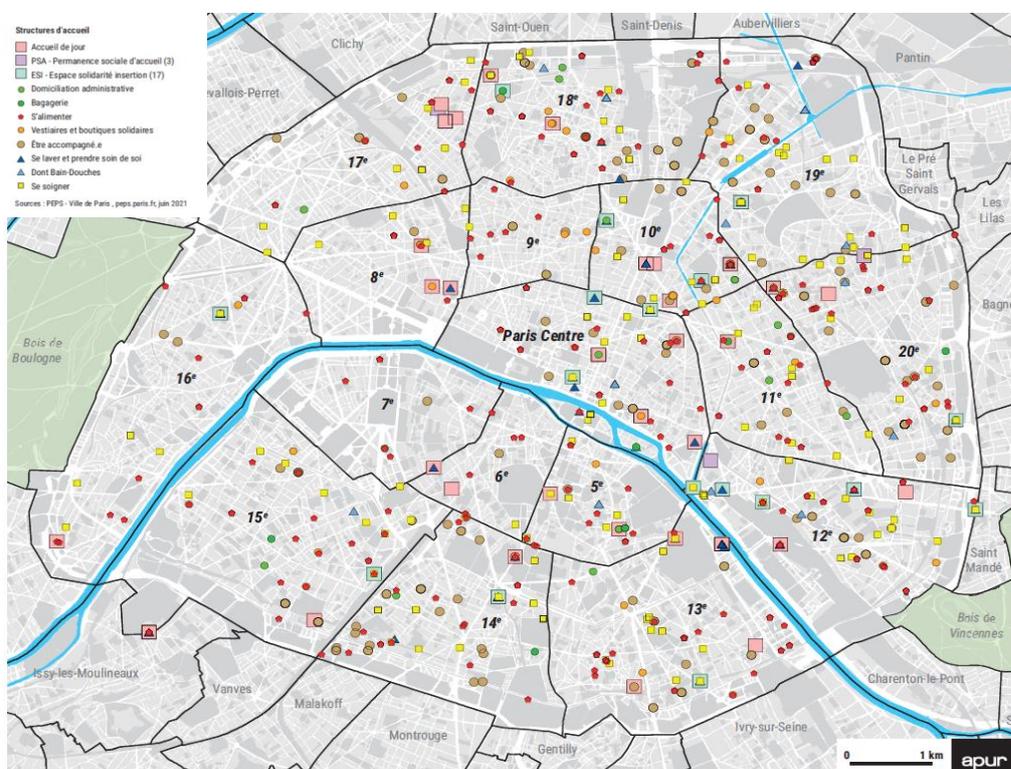
Le 7^e dispose de peu de places d'hébergement pérenne et de services d'accueil à destination des personnes sans domicile

Le 7^e est doté de 10 places d'hébergement pérennes hors hôtel à destination des personnes sans domicile. Il est l'arrondissement le moins équipé en la matière.

Carte 20 · Places d'hébergement pérennes à Paris (hors nuitées hôtelières et places intercalaires)



Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris



■ Personnes âgées

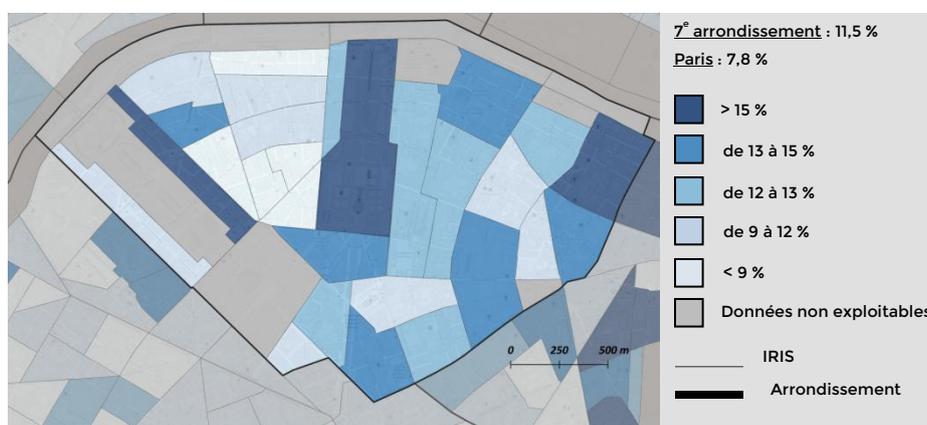
Démographie et mobilité

En dépit de la baisse de l'effectif de séniors, le vieillissement de la population est plus marqué qu'à Paris

En 2017, le 7^e compte près de **14 800 habitant·e-s âgés de 60 ans ou plus**. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 17 % et 12 % de la population de l'arrondissement, contre 14 % et 8 % à Paris. **Les séniors sont sensiblement plus représenté·e-s dans le 7^e.**

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est plus élevée **de part et d'autre de l'esplanade des Invalides, où elles représentent plus de 30 % des habitant·e-s**, ainsi qu'à proximité du quai Voltaire et du Champ de Mars, où leur part dépasse 15 %. À l'inverse, **elles ne constituent que 10 % de la population dans les autres îlots du quartier Gros-Caillou.**

Carte 22 · Part des 75 ans ou plus dans la population totale par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors dans le 7^e a légèrement reculé** sous l'effet de la diminution des 60-74 ans (-1,1%/an en moyenne sur la période), et en dépit de la petite hausse des plus de 74 ans (+0,3%/an en moyenne sur la période). **Au total, l'arrondissement compte 400 séniors en moins - une tendance inverse à la moyenne parisienne**, tirée par la hausse de la population des deux groupes d'âges. À noter que ces évolutions s'inscrivent dans un contexte général de baisse de la population de la capitale (-0,5%/an en moyenne entre 2012 et 2017) et du 7^e (-2,1%/an). **Le poids démographique des séniors a ainsi augmenté à Paris (+1,4 point de pourcentage) et plus fortement encore dans l'arrondissement (+2,2 points de pourcentage)**. On parle de vieillissement de la population.

Les séniors du 7^e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement

Dans le 7^e comme dans la capitale, **moins de 2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017**. Parmi celles de l'arrondissement, 46 % sont parties pour une autre commune d'Ile-de-France et 54 % dans une autre région française. Peu d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (21 % dans le 7^e, contre 34 % à Paris).

Précarité et logement

Le niveau de vie des séniors du 7^e est près de deux fois supérieur à celui des séniors parisien-ne-s

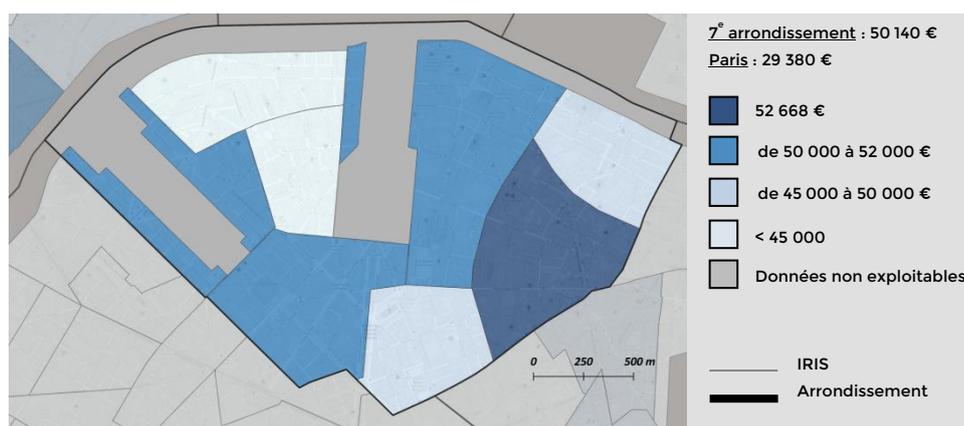
En 2017, les personnes âgées du 7^e présentent un revenu médian disponible par UC presque deux fois supérieur à celui des séniors parisien-ne-s : dans l'arrondissement, il s'élève à 51 600 € annuels chez les 60-74 ans (+ 24 300 € par rapport à la capitale) et à 50 100 € annuels chez les séniors de plus de 74 ans (+ 20 800 € par rapport à la capitale).

Par ailleurs, le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant-e-s du 7^e s'élève à 50 800 € en 2017 (+ 19 600 € par rapport à la Paris). Il s'agit du montant le plus élevé enregistré par les arrondissements de la capitale.

Enfin, le taux de pauvreté des 60-74 ans (6 %) et des plus de 74 ans (5 %) dans l'arrondissement se situe significativement en-deçà du taux de pauvreté des séniors parisien-ne-s (à 15 % et 10 % respectivement)..

Quelques disparités de revenus existent à l'échelle infra-territoriale : au sud du quartier Saint-Thomas d'Aquin, le niveau de vie médian est par exemple supérieur à 52 500 € ; à l'inverse, dans le quartier Gros-Cailrou à proximité du Quai d'Orsay et entre le Champ de Mars et l'esplanade des Invalides, ce revenu est inférieur à 45 000 €. Il reste supérieur de 50 % à la médiane parisienne.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est moins élevée qu'à Paris

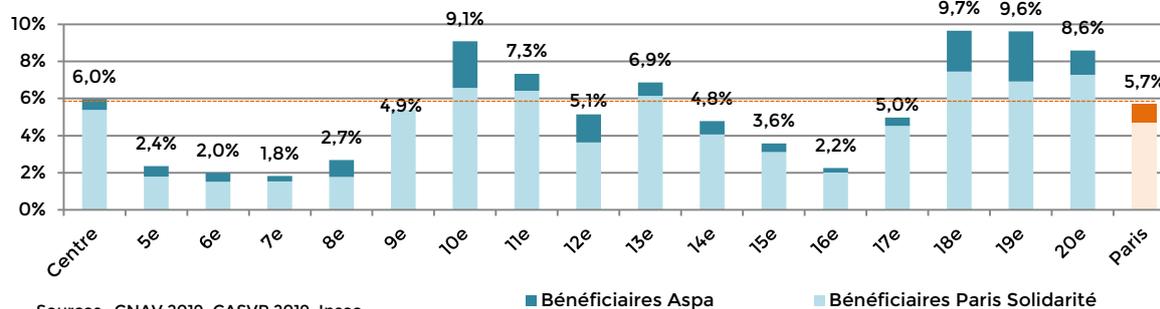
En 2017, plus de 72 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont propriétaires (contre 56 % à Paris), ce qui représente environ 5 800 ménages.

Par ailleurs, parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus, 0,2 % vivent dans un logement suroccupé. Ce taux s'élève à 0,9 % à Paris.

Enfin, au sein des résidences principales du 7^e, 1,3 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivent dans un logement inconfortable (sans douche, ni baignoire), ce qui représente 73 ménages. À titre de comparaison, cette proportion est de 2,4 % à Paris.

Le 7^e enregistre le taux de recours au minimum vieillesse le plus faible de la capitale

Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019



Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale versée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité.

En 2019, le 7^e enregistre la plus faible proportion d'habitant-e-s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA : 220 séniors la reçoivent, soit 1,8 % des affilié-e-s au régime général, contre 5,7 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, 85 % ont aussi recours à l'aide de Paris Solidarité. Depuis 2014, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté de + 5 %/an en moyenne dans le 7^e, un rythme plus soutenu qu'à l'échelle de la capitale où il a progressé en moyenne de + 3,9%/an.

D'autres aides facultatives (voir encadré 3) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public séniors. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 13 % des personnes âgées de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 1 500 personnes. Cette proportion est nettement inférieure à celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

Isolement et perte d'autonomie

La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est très élevée

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, la moitié vit seule dont 44 % est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors. À titre de comparaison, la proportion de séniors seul-e-s est quasi équivalente à Paris mais seulement 1 sur 4 vit dans un logement trop grand. Cette différence reflète en partie la spécificité du parc de logements du 7^e, davantage doté d'appartements de grande taille, et le niveau de vie de cette sous-population de l'arrondissement.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées vivant seules sont réparties de façon éparse mais elles sont globalement proportionnellement plus nombreuses dans la moitié ouest du 7^e. **Le quartier de Grand-Cailou est par exemple celui où leur part parmi les plus de 74 ans est la plus élevée, à 53,5 %.** À l'inverse, dans le quartier des Invalides, moins de 46 % séniors vivent seul-e-s.

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est bien moins importante qu'à Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 2,7 dans le 7^e en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a un peu moins de 3 personnes en âge d'être « aidantes » dans l'arrondissement.** En lien avec la hausse récente du nombre de séniors de 85 ans ou plus (+ 1,5%/an en moyenne sur la période 2012-2017) et la baisse du nombre de 55-64 ans (- 3,2%/an), ce rapport a sensiblement diminué dans le 7^e par rapport à 2012 (- 0,7). C'est aussi le cas à aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, il existe **des ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de « **cohabitation intergénérationnelle** ». Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans l'arrondissement, parmi l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 7 % se caractérisent par la présence d'une adulte de moins de 60 ans - contre 11 % à Paris.

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est faible

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **2,3 % des personnes de 60 ans et plus résidant dans le 7^e arrondissement perçoivent l'APA à domicile**, soit près de 350 habitant-e-s - un taux inférieur à celui observé à l'échelle de la capitale, à 3,8 %.

Les bénéficiaires de l'APA sont 32 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, voir encadré 5), contre 22 % à Paris.

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, les TRIRIS dont l'indice composite de vulnérabilité des séniors (voir encadré 6) est le plus élevé se situent au nord-ouest de l'arrondissement pour l'un, et entre le Champ de Mars et l'esplanade des Invalides pour les deux autres. À l'inverse, les autres quartiers sont moins exposés à la vulnérabilité de leurs séniors.

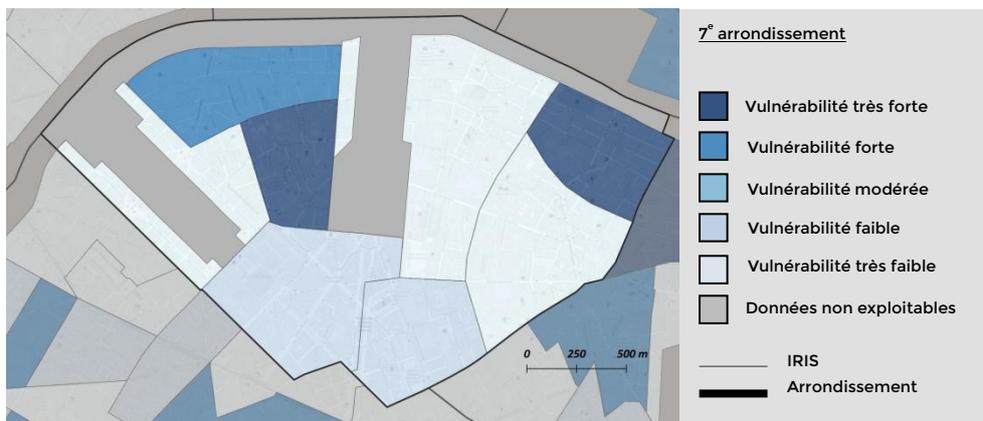
Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (iii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

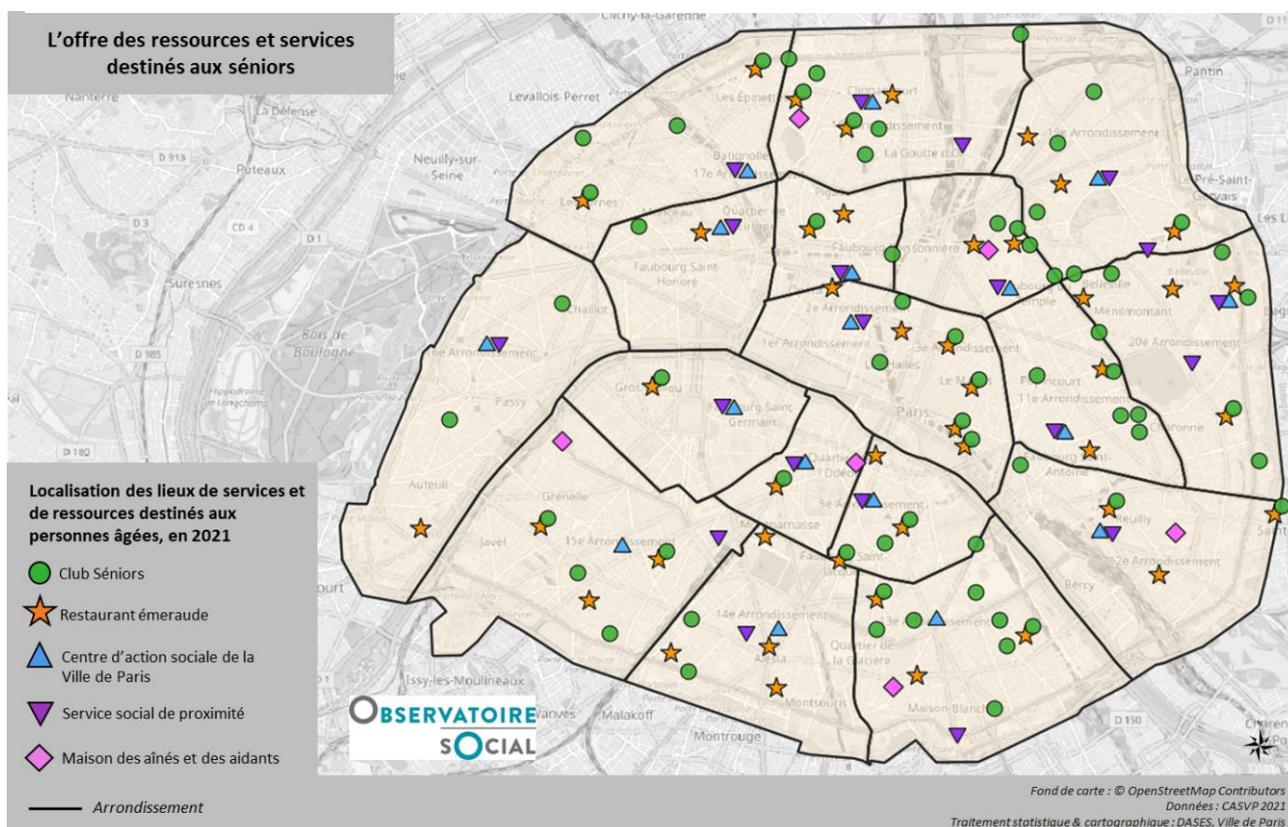
Carte 25 · Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS, en 2017



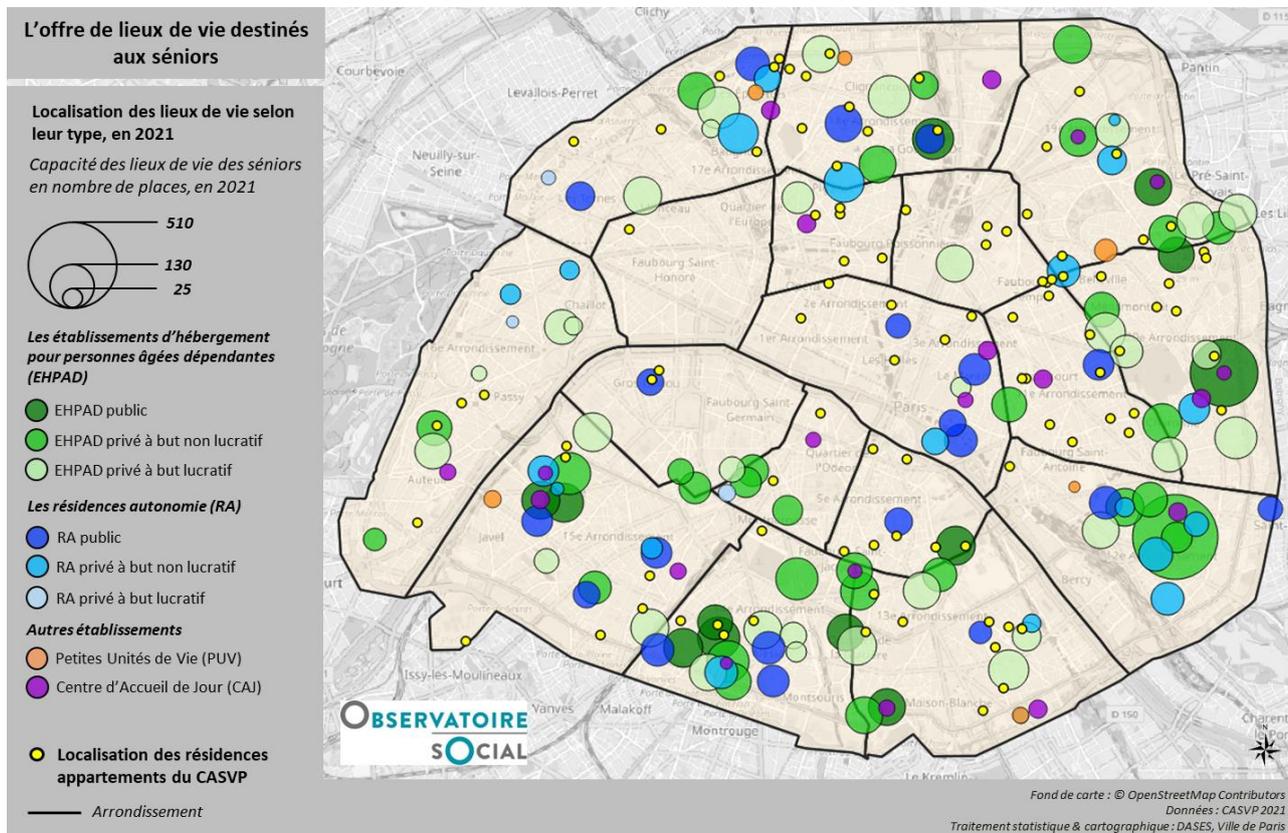
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux séniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destinés aux séniors



Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux séniors



■ Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

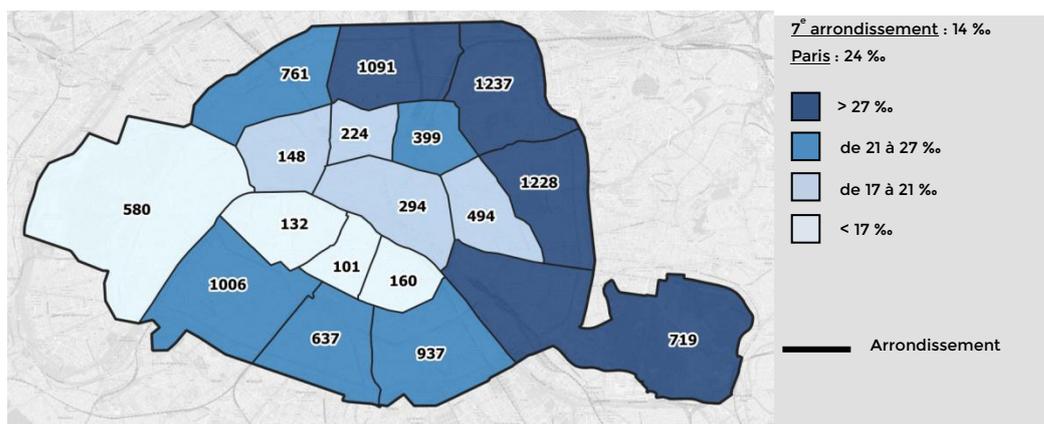
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants en situation de handicap sont peu nombreux dans le 7^e

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

La population du 7^e se distingue de celle de la capitale par une **nette sous-représentation des jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH**. En 2019, 132 enfants réparti-e-s dans 125 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **14 % de l'ensemble des jeunes âgé-e-s de 0-19 ans** – contre 24 % à l'échelle parisienne. Leur effectif a diminué de - 6 % par rapport à 2015 (- 8 individus).

Carte 25 • Nombre de bénéficiaires de l'AEEH et part dans la population des 0-19 ans à Paris par arrondissement en 2019

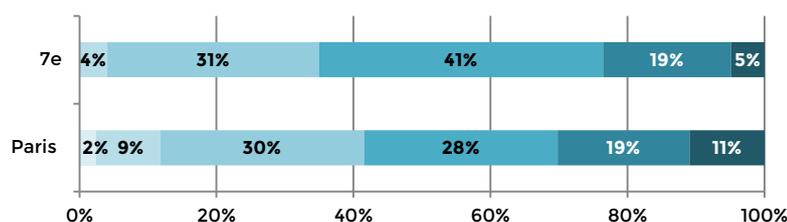


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement

En 2019, **4 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé-e-s de moins de 6 ans** dans le 7^e, une proportion plus faible que celle observée à Paris (11 %) et très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la population totale des moins de 20 ans (environ 1 sur 4). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. À

Répartition des enfants bénéficiaires de l'AEEH par classes d'âge en 2019



Source : Caf. ■ 0-2 ans ■ 3-5 ans ■ 6-10 ans ■ 11-14 ans ■ 15-17 ans ■ 18-19 ans

l'inverse, les 11-14 ans constituent le groupe d'âges le plus représenté parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (41 %), devant les 6-10 ans (31 %) et les 15-19 ans (24 %). Cette distribution par âge est différente un peu de la répartition parisienne, au sein de laquelle les 6-10 ans sont davantage représentés.

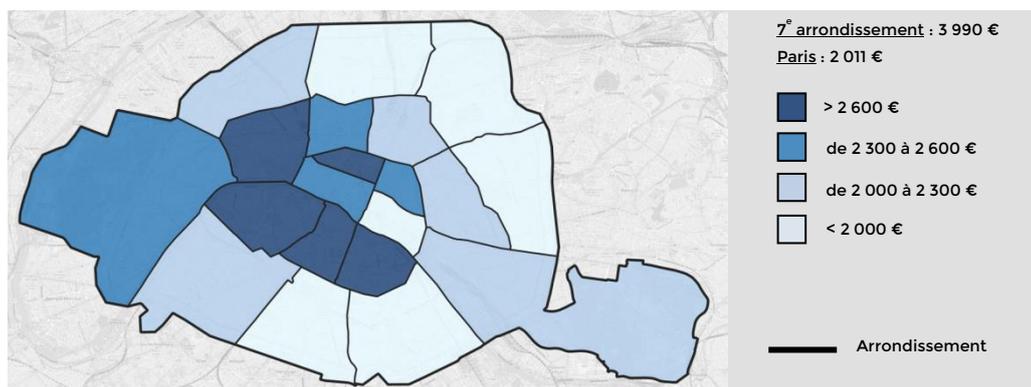
La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement. Ainsi, 23 % des

enfants allocataires vivent au sein d'une famille monoparentale (- 14 points de pourcentage par rapport à la capitale) tandis que 77 % vivent avec leurs deux parents ou en famille recomposée (+ 14 points de pourcentage).

Les familles allocataires du 7^e sont moins confrontées à des situations de pauvreté

En 2019, le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiaire de l'AEEH s'élève à 4 000 € dans le 7^e arrondissement, un montant nettement supérieur à celui que l'on observe à Paris (+ 2 000 €). Par ailleurs, 9 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté, une proportion sensiblement moins élevée que dans la capitale (25 %) mais à un niveau en légère augmentation par rapport à 2015 (7 %).

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiaire de l'AEEH par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin, seules 7 % des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf (- 32 points de pourcentage par rapport à la capitale) ; de même, 20 % d'entre elles seulement bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris (- 53 points de pourcentage) ; et 10 % perçoivent l'aide Paris Logement (- 31 points de pourcentage).

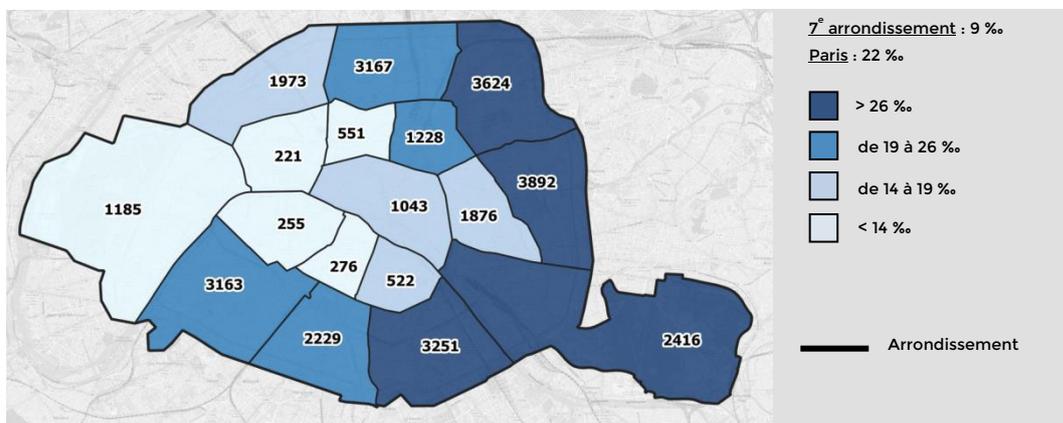
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

La proportion d'adultes en situation de handicap est nettement inférieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (voir encadré 7) et de revenu.

En 2019, 255 adultes réparti-e-s dans 253 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le 7^e, soit **9 % des personnes âgées de 20-64 ans** – contre 22 % des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Alors que le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse dans la majorité des arrondissements de la capitale par rapport à 2017 (+ 5,4 % à Paris au total), c'est également le cas dans le 7^{ème} (+ 10 %), dans une proportion même plus forte. Par ailleurs, **57 % des bénéficiaires de l'arrondissement ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (voir encadré 7), soit un peu moins qu'à Paris où ce taux s'établit à 62 %.

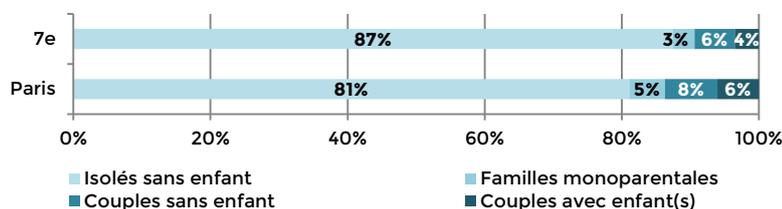
Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019



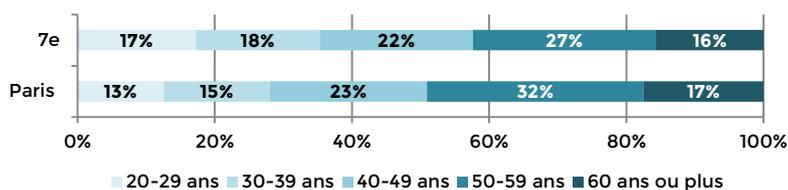
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH vivent seules et sont globalement plus jeunes qu'à Paris

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par composition familiale en 2019



Répartition des bénéficiaires de l'AAH, par classes d'âge en 2019



Source : Caf 2019.

(- 6 points de pourcentage).

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 7^e vivent seul-e-s et sans enfant en 2019 (87 %), une proportion supérieure à celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)¹⁰.

Les bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement sont globalement plus jeunes qu'à Paris : les moins de 40 ans constituent en effet 35 % de l'effectif des allocataires dans le 7^e (+ 7 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que les personnes de 50 ans ou plus en représentent 43 %

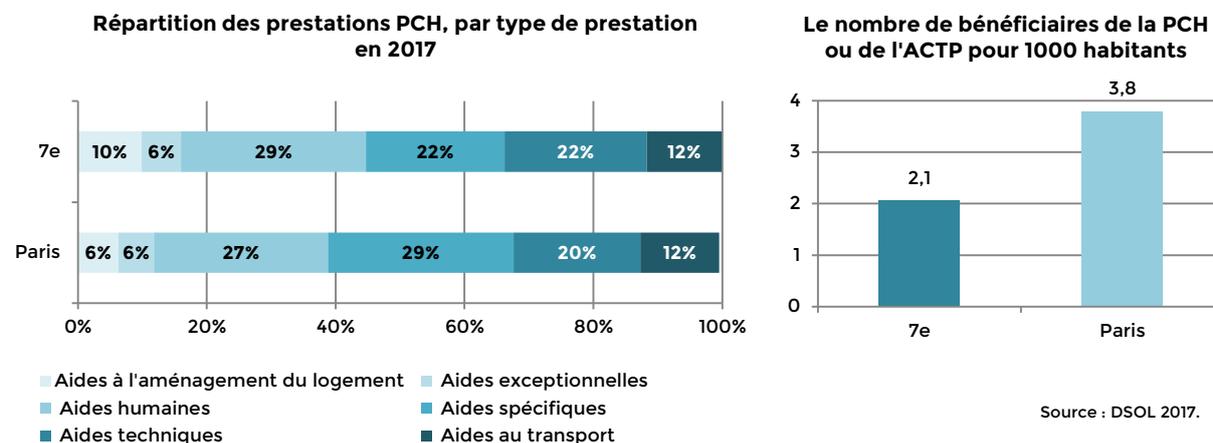
La moitié des bénéficiaires de l'AAH vivent sous le seuil de pauvreté

Les bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le 7^e sont 56 % à vivre sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion supérieure à la moyenne parisienne (42 %) bien qu'en légère diminution par rapport à 2017 (- 2 points de pourcentage).

¹⁰ À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est inférieure à celle de la capitale



La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend **six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle.**

En 2017, **181 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 7^e**, soit 2,1 % des habitant-e-s de l'arrondissement - une proportion presque deux fois inférieure à celle de la capitale. Près de 93 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 7 % sont hébergé-e-s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé-e-s en établissement de santé.

Dans l'arrondissement comme à Paris, **les aides techniques** (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), **les aides spécifiques** (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et **les aides humaines** (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public proche de celui de l'AAH

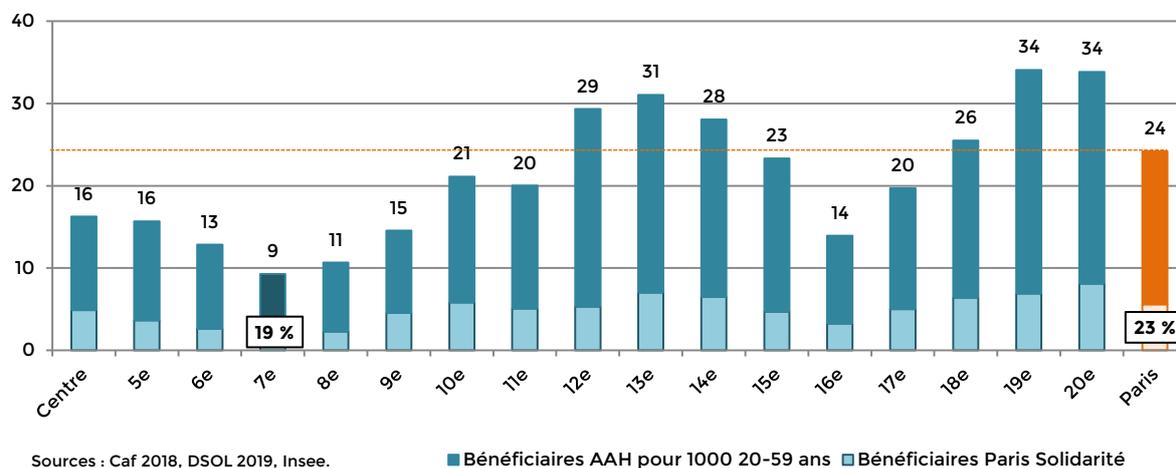
Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de **l'aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées)**, qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. **Dans le 7^e, elle est attribuée à 70 personnes en 2017.** Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ont globalement le même âge dans l'arrondissement qu'à Paris et leur profil se rapproche de celui des bénéficiaires de l'AAH.

Le niveau de recours à Paris Solidarité est légèrement inférieur à celui de la capitale

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 49 habitant-e-s du 7^e en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 19 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est inférieure à celle de la capitale, qui s'établit à 23 %.

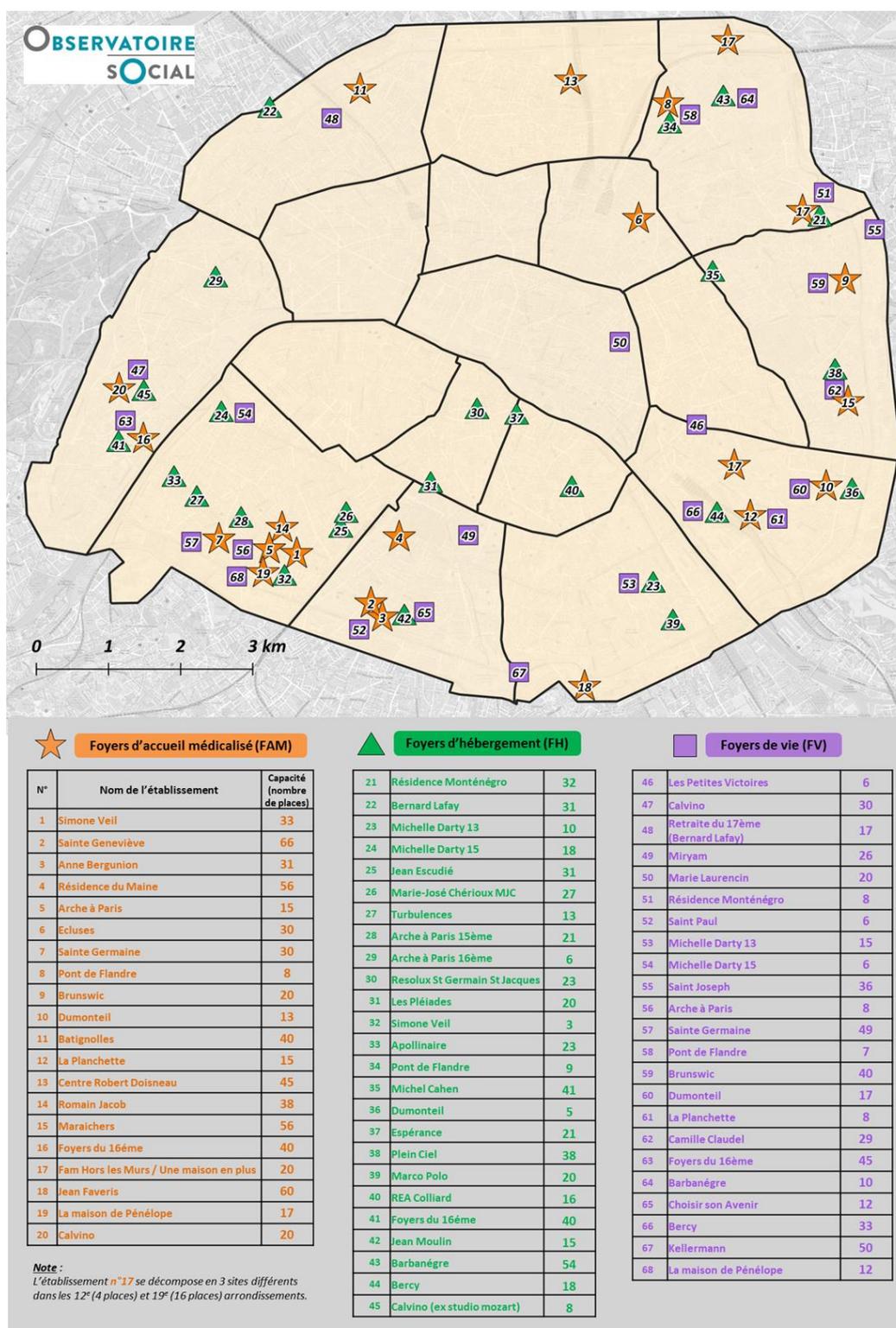
Part de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019



Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

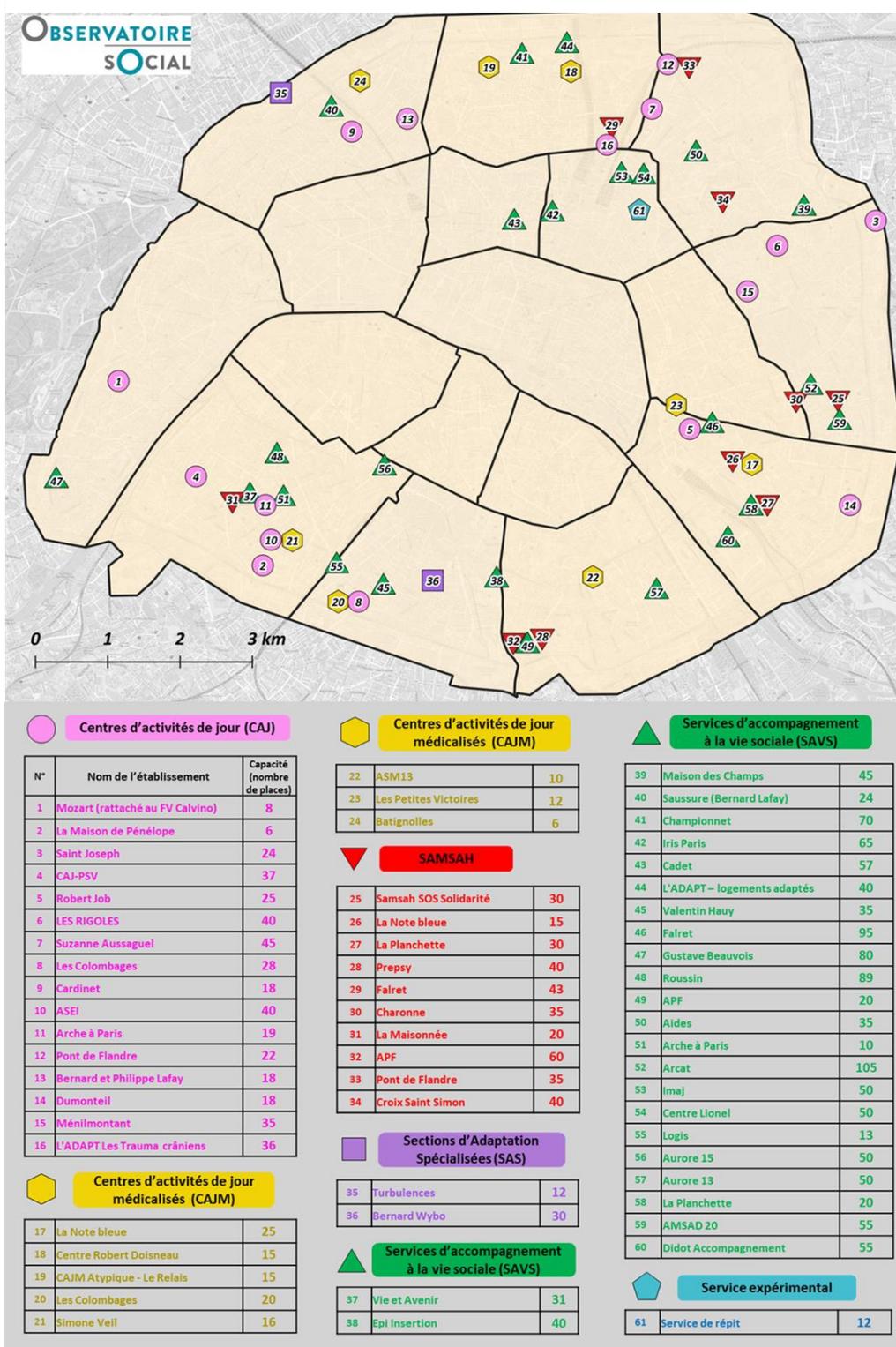
Le 7^e n'abrite pas de foyer d'accueil médicalisé...

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris



... ni d'établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Carte 29 · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris



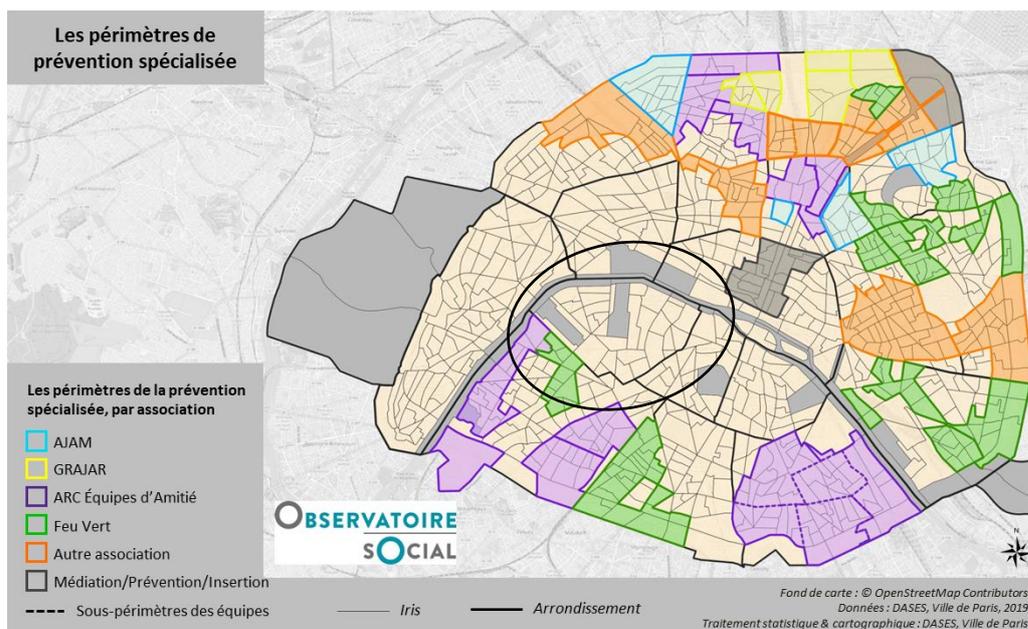
■ Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire n'est pas couvert par la prévention spécialisée

Le 7^e n'est pas couvert par les services de prévention spécialisée.

Carte 30 · Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris en 2019



Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 114 enfants ont été accompagnés par un service social scolaire

Un service social scolaire officie dans chaque école parisienne. Les assistant.es socio-éducatif-ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans l'arrondissement, pour l'année scolaire 2018-2019, **114 enfants et leurs familles ont été accompagné-e-s** par un service social scolaire, un chiffre en baisse par rapport à 2016-2017 (146 enfants) et 2017-2018 (130 enfants).

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

Assez peu d'informations préoccupantes sont signalées ces dernières années

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, *voir encadré 8*) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e résidant dans la capitale.

En 2018, **40 mineur-e-s du 7^e arrondissement** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP : un nombre en baisse sur les deux dernières années (- 62 enfants par rapport à 2016).

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2018

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur-e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2018 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 499 informations préoccupantes relatives à 4 715 enfants. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante (1 sur 3), devant les suspicions de carences éducatives (12 %) et les violences conjugales (12 %). Parmi les situations reçues, 46 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après l'orientation de certains cas de figure vers des mesures administratives conduites par le service d'Aide sociale à l'enfance, 1 720 signalements ont été adressés au Parquet des mineurs à Paris en 2018.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La **prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)** est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2019, **42 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 7^e (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 47 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH ASE)**. En 2019, **1 famille accompagnée** dans le 7^e arrondissement en ont été bénéficiaires.

Une faible proportion de jeunes du 7^e bénéficient d'une action éducative

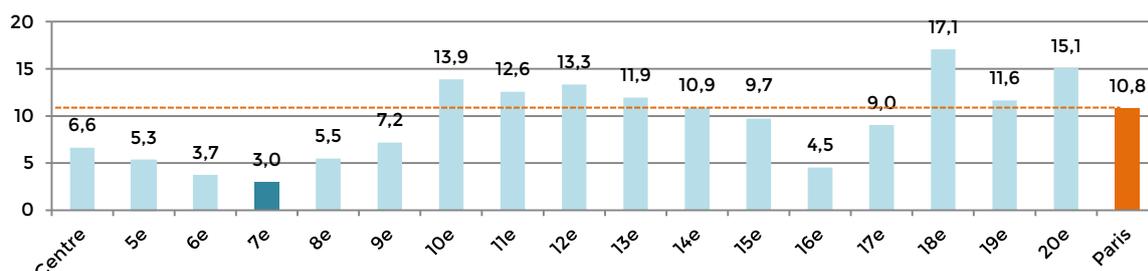
À la fin de l'année 2019, **23 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Pour 11 d'entre eux et elle, il s'agit d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) et pour les 12 autres d'une action éducative à domicile (AED, voir encadré 9). Au total, **3 ‰** des mineur-e-s bénéficient d'une action éducative. Il s'agit de la plus faible proportion enregistrée parmi les arrondissements parisiens.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019
(pour 1000 enfants)



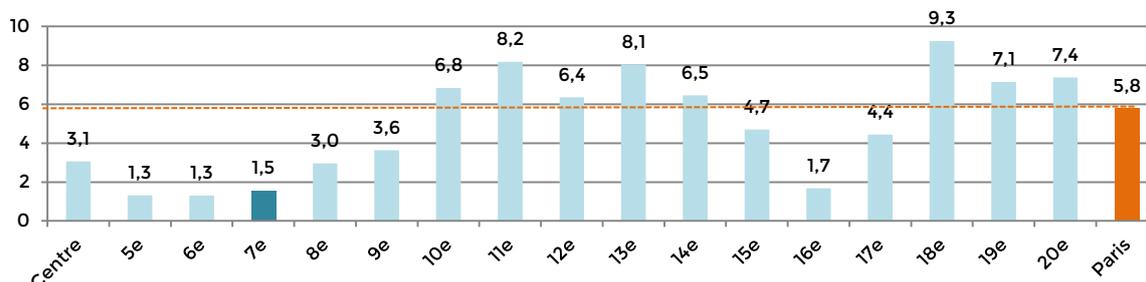
Source : DSOL, au 31.12 - Insee RP 2017

La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est également faible

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié·e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé. Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.**

Parmi ces mesures, **12 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le 7^{ème}.** L'arrondissement enregistre l'une des plus faibles proportions de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement : **1,5 % des jeunes de moins de 18 ans sont confié·e·s à l'ASE dans le 7^e, contre 5,8 % à Paris.**

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019 (pour 1000 enfants)

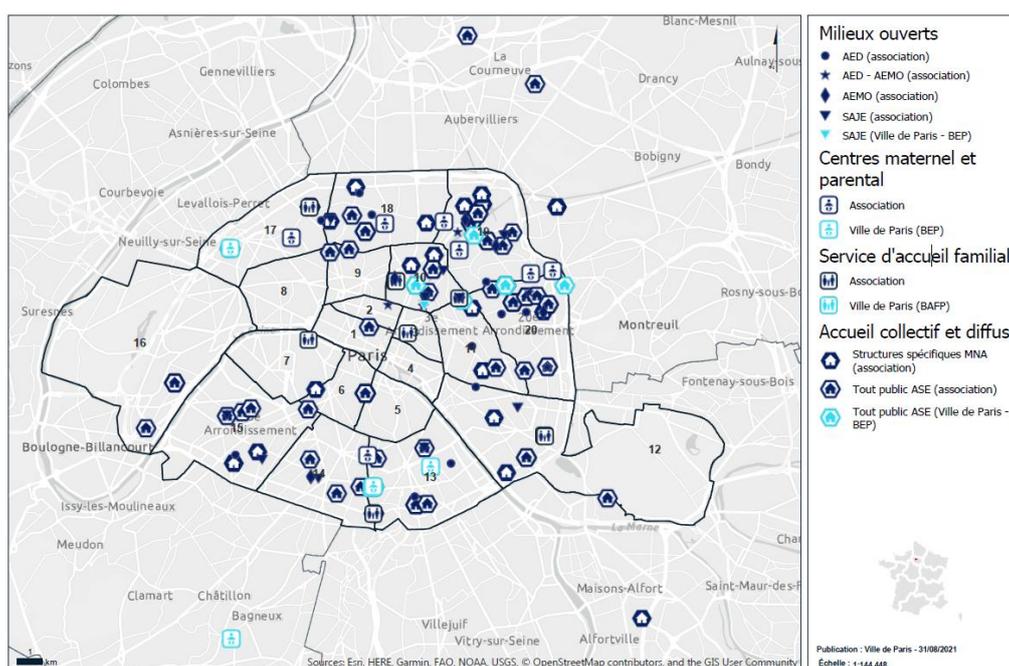


Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL, 2021.

■ Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

■ Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apar) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr